



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil communautaire 10 mars 2025

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), prévu par le code général des collectivités territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a pour but d'éclairer l'élaboration du budget primitif qui intervient en avril. Il s'agit d'une discussion, sans vote, autour des orientations présentées dans un rapport adressé préalablement à chaque conseiller communautaire.

Ce document présente des éléments factuels rétrospectifs et prospectifs qui permettent d'alimenter le débat. Il donne une tendance sur les orientations, tant en termes de fonctionnement que d'investissement.

Outre les grandes masses de dépenses et recettes prévisionnelles, il est prévu, depuis le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, que soit indiqué dans le rapport, un certain nombre d'éléments concernant les ressources humaines : la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, nouvelle bonification indiciaire, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature), la durée effective du travail.

De plus, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations à inclure dans le DOB : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

PROJET DE BUDGET 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Principes budgétaires 2025

L'année 2025 représente pour la communauté de communes du pays du Neubourg, comme pour toutes les collectivités locales, une année de grande incertitude, à l'image de ce que vivent et redoutent l'ensemble de nos habitants.

En effet, le déficit public de la France s'élevait en 2024 à près de 6,1% du produit intérieur brut (PIB) (plafond fixé à 3% par le pacte de stabilité et de croissance européen), gonflant ainsi la dette publique à près de 112 % du PIB (plafond fixé à 60% du PIB par le pacte de stabilité et de croissance européen). Cette situation catastrophique s'explique essentiellement par les déficits budgétaires de l'Etat et de la Sécurité sociale. Depuis plusieurs années, les collectivités locales voient également leurs dépenses de fonctionnement augmenter, du fait notamment du désengagement progressif de l'Etat dans les territoires et des transferts de charges, mais il est important de rappeler que les budgets des collectivités ont l'obligation d'être équilibrés, ce qui n'impacte pas les déficits publics. Les collectivités locales participent à la dette publique de la France en contractant des emprunts, non pas comme l'Etat, pour couvrir des déficits budgétaires, mais pour investir (70% des investissements publics sont réalisés par les collectivités).

La situation est préoccupante et imposera des efforts importants à tous pendant plusieurs années et il est normal que les collectivités locales en prennent leur part. Les choix budgétaires faits par les gouvernements successifs n'appellent pas ici de commentaire, mais l'ampleur des efforts exigés de la part des collectivités, en rapport davantage avec leurs capacités financières qu'avec leur part de responsabilité dans la situation, aurait mérité davantage de concertation et de pédagogie.

A ce jour, se sont succédé de nombreux projets de loi de finances, discours accusateurs, promesses électoralistes, chantages moralisateurs et injonctions paradoxales, au point que toutes les collectivités ont été contraintes de préparer leur budget 2025 dans la plus totale incertitude sur les baisses de recettes et hausses de dépenses qu'elles allaient devoir subir. Ces variables sont d'autant plus problématiques que les collectivités ont perdu une bonne partie de leur autonomie fiscale et disposent donc de moins en moins de leviers financiers pour y faire face.

Les orientations du projet de budget 2025 qui font l'objet du présent rapport se veulent donc à la fois respectueuses de la feuille de route que nous nous sommes fixée – à savoir : compenser le recul des services publics de proximité en milieu rural et développer l'attractivité du territoire – et éminemment prudentes au regard des efforts qui nous sont demandés et de l'incertitude qui pèse sur les finances publiques locales.

Les très bons résultats 2024 permettent de proposer un budget 2025 qui reconduit les programmes votés et les actions en cours, mais légèrement resserré pour compenser la raréfaction des financements publics et anticiper d'éventuels efforts à reconduire sur plusieurs années. Ainsi il est proposé de suspendre provisoirement plusieurs projets initialement envisagés, mais certains seront quand-même engagés dès 2025 si les mesures décidées par l'Etat le permettent.

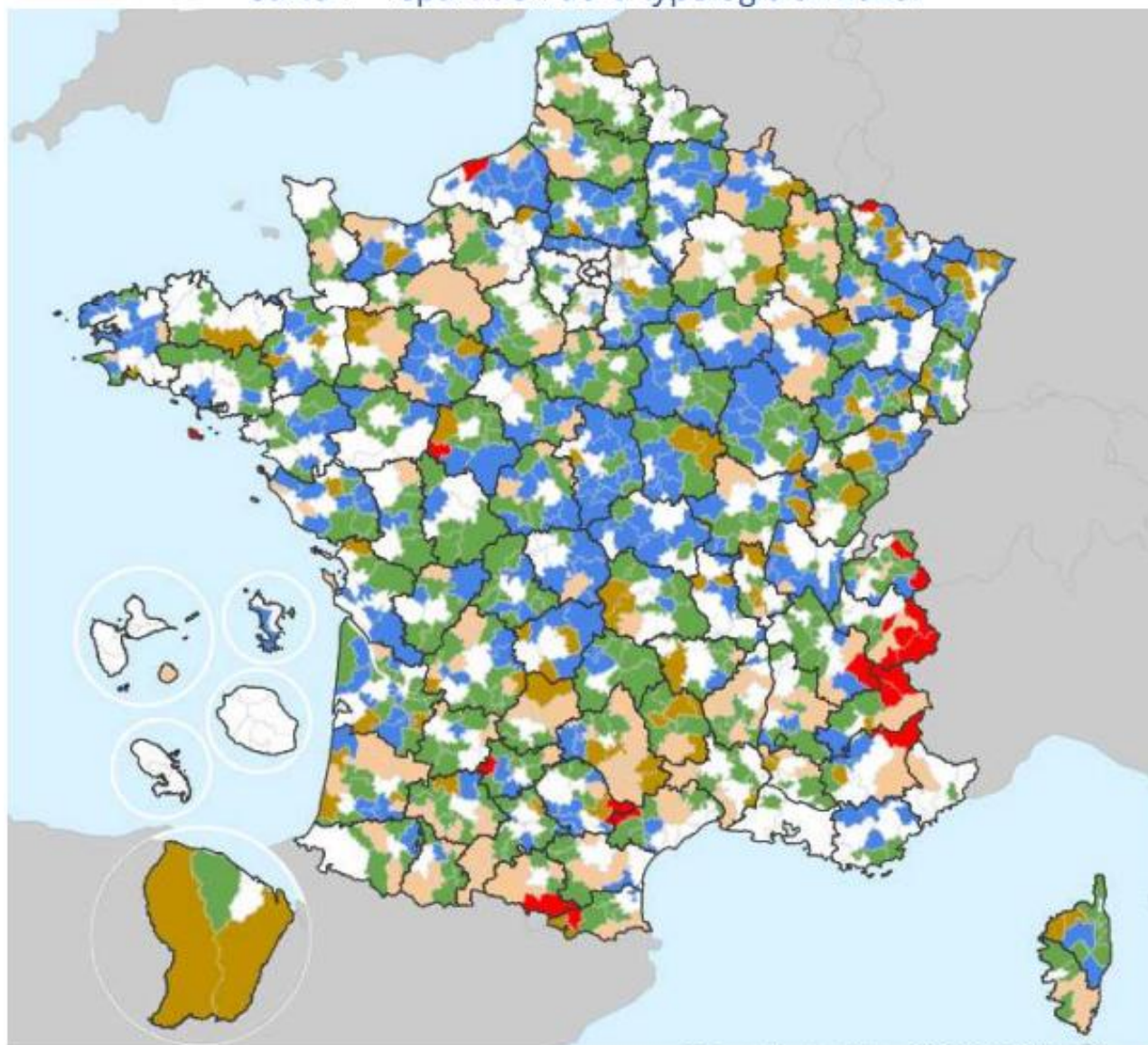
Enfin, au regard des efforts déjà demandés par l'Etat à l'ensemble des Français, il est proposé de reconduire les taux de fiscalité locale sans aucune hausse en 2025. La communauté de communes est la dernière intercommunalité du département à avoir mis en place la taxe GEMAPI (destinée à financer les études et travaux de lutte contre les inondations) ; laquelle s'appliquera en 2025, sur le montant le plus faible du département. Celle-ci sera compensée par la baisse de TEOM, rendue possible par les efforts consentis par tous les habitants.

Analyse financière comparative de la communauté de communes du Pays du Neubourg

Même si nos résultats financiers sont satisfaisants, il apparaît toujours pertinent de nous comparer aux autres collectivités partageant la même structure administrative. Cette analyse est issue du bulletin d'information statistique n°188 d'octobre 2024 concernant les EPCI produit par la direction générale des collectivités locales (DGCL) ainsi que de la fiche d'analyse des équilibres financiers fondamentaux (AEFF) réalisée par les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP). Cette dernière permet d'avoir une approche plus fine en nous comparant aux collectivités partageant la même strate de population. Seule l'analyse sur les chiffres de l'exercice 2023 est disponible aujourd'hui.

- 1. Typologie financière 2023 de la communauté de communes du pays du Neubourg issu du bulletin d'information statistique n°188 - octobre 2024

Carte 1 – répartition de la typologie en 2023.



© Observatoire des territoires, ANCT 2023 - IGN Admin Express

- Classe 1 : Volumes budgétaires par habitant faibles, situation financière très favorable (306)
- Classe 2 : Situation financière proche de la moyenne des communautés de communes (396)
- Classe 3 : Investissements et endettements structurellement élevés, situation financière maîtrisée (167)
- Classe 4 : Investissements momentanément élevés affectant ponctuellement la situation financière (92)
- Classe 5 : Profil « montagne » : dépenses et dette élevées mais fort taux d'épargne (20)
- Hors champ (274)

La communauté de communes du pays du Neubourg est classée 1 : les communautés de communes typées 1 sont très peu endettées, ce qui leur permet de dégager un fort taux d'autofinancement des investissements et de conserver une capacité de financement positive. Elles sont donc dans une situation financière très favorable par rapport aux autres classes en gardant des dépenses de fonctionnement plus limitées que les autres communautés de communes.

Ce résultat très encourageant est conforme à la politique volontaire de nos élus qui souhaitent contenir les dépenses et ainsi préserver les marges de manœuvre de la collectivité au profit des habitants sans hausse de fiscalité.

- **2. Comparaison par rapport aux autres communautés de communes de la même strate démographique (source fiche financière AEF 2023)**

Cette politique économe s'exprime dans les chiffres de notre communauté :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
		CC	Région	National
 FONCTIONNEMENT				
Total des produits de fonctionnement = A	6 364 001	275	467	451
dont : Produits de fonctionnement CAF	6 361 001	275	448	438
dont : Impôts locaux	2 121 160	92	146	153
Reversements de fiscalité des GFP	0	0	-26	-15
Autres impôts et taxes	1 879 551	81	90	86
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	72	66
Dotation globale de fonctionnement	203 974	9	29	25
Autres dotations et participations	1 545 302	67	96	71
dont : FCTVA	69 436	3	3	1
Produits des services et du domaine	471 879	20	32	38
dont : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	1	4
Total des charges de fonctionnement = B	5 308 272	230	418	406
dont : Charges de fonctionnement CAF	5 066 127	219	380	367
dont : Charges de personnel (montant net)	3 356 159	145	158	136
Achat et charges externes (montants nets)	1 098 850	48	117	113
Charges financières	97 007	4	3	4
Subventions versées	299 706	13	26	41
Contingents	38 843	2	51	51
Résultat comptable = A - B = R	1 055 729	46	49	46
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 294 874	56	68	70

Volet dépenses :

Les dépenses de fonctionnement CAF ramenées à l'habitant sont sensiblement inférieures à celles constatées sur les autres communautés de la strate : 219 €/hab. comparées à 367 €/hab. au niveau national soit 40% de dépenses en moins par habitant. Pour autant, le coefficient d'intégration fiscale de la CCPN (0.44) est supérieur de 25% à celui des autres communautés de la strate (0.35). Ce faible niveau de dépenses ne vient donc pas d'un sous-dimensionnement de notre champ de compétences.

Volet recettes

Notre niveau de dotation globale forfaitaire (DGF) est très inférieur à la moyenne de la strate : 9 €/habitant contre 29 €/habitant au niveau régional. Nous sommes impactés par les effets de la péréquation et une participation au redressement des comptes de la nation.

Les impôts locaux/habitant sont très en dessous de ce qui est constaté sur les autres communautés de communes de la strate (92 €/hab. contre 146 €/hab au niveau régional soit 37% de moins.

Deux facteurs influent sur ces chiffres :

- Notre capacité à mobiliser l'impôt,
- Notre politique fiscale.

Ainsi le potentiel fiscal/habitant de la CCPN (193,16 €) est très inférieur à celui de la catégorie (257,50 €). A cela s'ajoutent des taux d'imposition locale relativement faibles par rapport aux autres communautés du département :

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Pour la CC	Moyenne départementale
Taxe d'habitation (TH) + GEMAPI	5,62 %	9,58 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) + GEMAPI	7,09 %	11,03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) + GEMAPI	14,75 %	24,63 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0,00 %	0,00 %

Ces éléments entraînent un niveau de recettes faibles par rapport au montant auquel nous pourrions prétendre, ce qui se ressent au niveau de la CAF qui, mathématiquement, se dégrade par insuffisance de recettes :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie		
		CC	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT				
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 403 484	61	71	76
Résultat comptable	1 055 729	46	49	46
Produits de fonctionnement CAF	6 361 001	275	448	438
Charges de fonctionnement CAF	5 066 127	219	380	367
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 294 874	56	68	70
Produits de cessions d'immobilisations	3 000	0	4	4
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	544 376	24	55	51
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	544 376	24	55	51

Le manque de recettes est compensé par un très faible niveau de dépenses si l'on se compare à la strate de référence, ce qui maintient une CAF positive. Toutefois, son montant/habitant est inférieur de 20% à ce qui est constaté dans la strate. Cela nous défavorise pour ce qui est de la capacité à investir en dehors d'un recours à l'emprunt. On voit d'ailleurs que le ratio de désendettement qui repose sur la CAF est plus long que ce qui est constaté dans la strate de référence sans être pénalisant : 2,59 ans pour nous contre 1.80 ans pour la strate régionale au 31 décembre 2023.

Bilan de l'exercice budgétaire 2024 et perspectives budgétaires 2025 pour le budget principal

Le respect du calendrier de clôture de notre trésorier nous oblige à mandater les factures au plus tard le 13 décembre 2024. Pour autant, toutes les dépenses engagées qui ont fait l'objet d'un service fait doivent être rattachées à l'exercice même si la facture correspondante n'a pas été reçue. Le montant de ces rattachements de dépenses s'élève en 2024 à 364 159,66 euros. Ce faisant, nous sommes assurés que le résultat issu de notre compte financier est sincère et donc fidèle à la réalité de notre gestion.

Le compte financier unique 2024 laisse apparaître un résultat de la Section de Fonctionnement excédentaire de 1 095 541,58 euros.

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 9,47 %, passant de 5 223 632,64 euros à 5 718 712,62 euros (environ 5 947 313,33 euros si l'on ajoute les opérations d'ordre). Quant aux recettes de fonctionnement, elles ont augmenté de 8 %, passant de 6 521 506,33 euros en 2023 à environ 7 042 854,91 euros en 2024.

En 2024 le budget principal a versé une subvention de fonctionnement au budget annexe office de tourisme pour un montant de 93 082,89 euros. Le budget annexe SAAD a perçu une subvention d'équilibre en 2024 de 47 191,24 euros. Notons que l'équilibre de ce budget n'est pas atteint en 2024 vu notamment que le département, son principal financeur, a opéré une ponction en cours d'année d'un montant de 60 607,19 euros.

En Section d'Investissement, le compte financier unique 2024 laisse apparaître un déficit sur l'exercice de 266 025,73 euros. En intégrant le solde d'exécution de l'exercice antérieur (solde déficitaire de 387 421,34 euros) et les restes à réaliser de l'exercice qui seront reportés en 2025 (236 273,44 euros en dépenses et 38 586,58 euros en recettes), la Section d'Investissement affiche un déficit d'environ 851 133,93 euros couvert par l'affectation, via le compte 1068, d'une partie de l'excédent de fonctionnement. Après cette affectation, la section de fonctionnement restera malgré tout excédentaire avec un solde cumulé reporté sur 2025 d'environ 3 346 864,18 €.

Notons qu'en 2024, la CCPN n'a contracté aucun emprunt comptant principalement sur sa capacité d'autofinancement. En outre le projet de nouvelle gendarmerie sera finalement porté par un bailleur social.

La loi de finances pour 2025 n'étant toujours pas votée, les annonces gouvernementales pour notre budget 2025 laissent présager à ce stade un effet ciseaux défavorable entre une baisse de nos recettes et une augmentation de nos dépenses incompressibles. Le versement du FCTVA est supprimé sur le fonctionnement et diminué sur l'investissement (passage du taux de 16,84 % à 14,85%). Les dotations d'investissement seront revues à la baisse. Le montant de la TVA reversée sera figé à son niveau antérieur. Le taux de cotisation de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sera augmenté de 4 points. Une approche prudente nous laisse aussi entrevoir une baisse probable de nos dotations. Au total nous estimons à - 413 945 euros l'impact défavorable des mesures gouvernementales sur notre budget 2025.

Au vu de ces éléments, des efforts ont été demandés aux services afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

Concernant la Section d'Investissement, l'équilibre budgétaire sera obtenu principalement grâce à l'autofinancement des dépenses prévues. Concernant le très haut débit (THD), un dernier remboursement d'Eure Normandie Numérique est prévu à hauteur de 159 914,77 euros pour 2025.

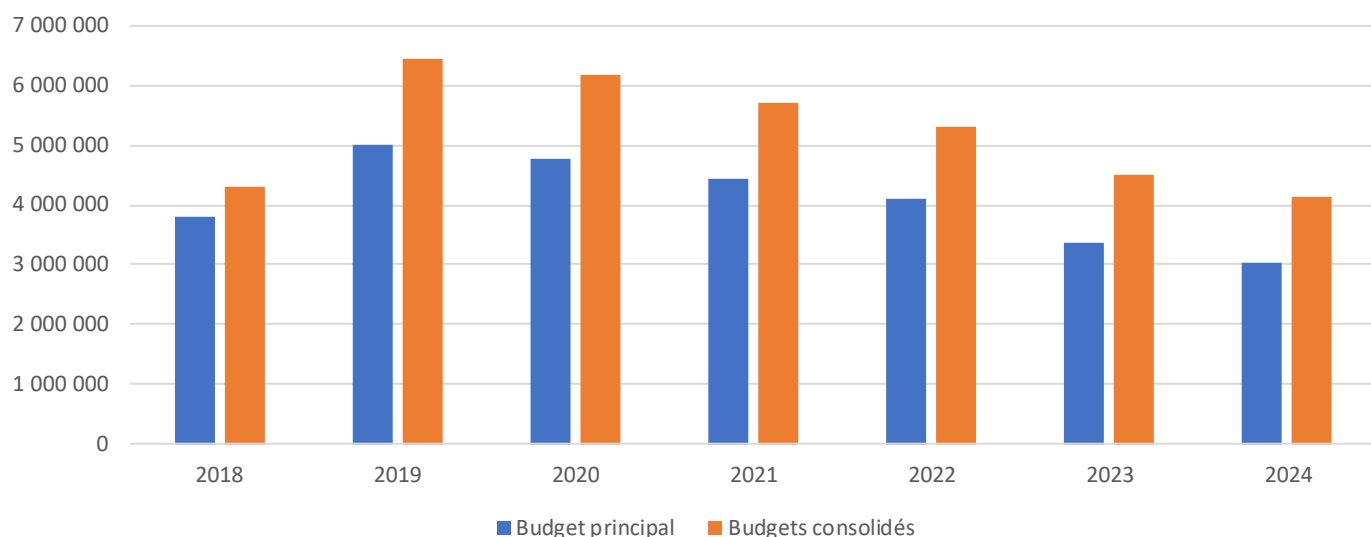
Malgré les annonces du gouvernement, nous restons avec une situation budgétaire saine qui ne nécessite, à ce stade, aucune hausse de la fiscalité directe locale.

	<i>Budget voté 2024</i>	<i>Réalisé 2024</i>	<i>Prévisions 2025</i>
Section de Fonctionnement			
<i>Dépenses</i>	<i>9 994 002,79€</i>	<i>5 947 313,33 €</i>	<i>10 111 004,81 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>9 994 002,79€</i>	<i>7 042 854,91 €</i>	<i>10 111 004,81 €</i>
Section d'Investissement			
<i>Dépenses</i>	<i>3 599 890,74 €</i>	<i>1 698 584,81 €</i>	<i>3 317 378,09 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>3 599 890,74 €</i>	<i>1 432 559,08 €</i>	<i>3 317 378,09 €</i>

ETAT DE LA DETTE

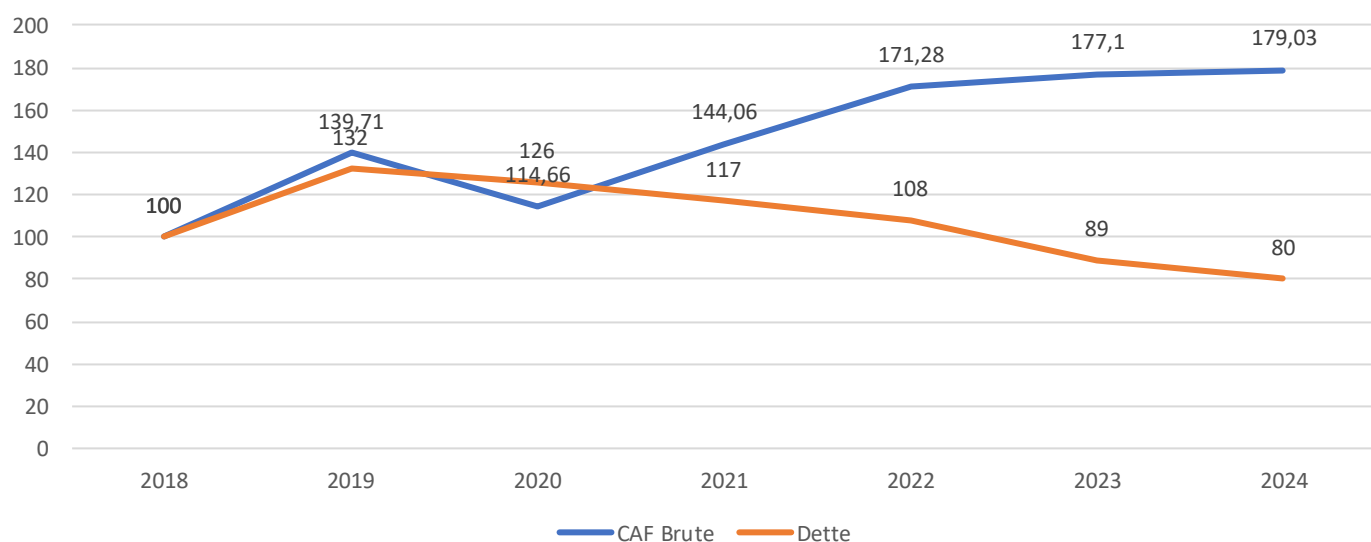
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget principal	3 792 414	5 014 047	4 759 487	4 438 745	4 113 467	3 364 844	3 044 728
Budgets consolidés	4 316 607	6 460 699	6 166 473	5 698 025	5 307 318	4 502 546	4 125 298

Evolution de l'encours de la dette



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget principal	3 792 414	5 014 047	4 759 487	4 438 745	4 113 467	3 364 844	3 044 728
CAF Brute	731 085	1 021 414	838 233	1 053 182	1 252 171	1 294 761	1 308 893
Capacité de désendettement (en années)	5,19	4,91	5,68	4,21	3,29	2,6	2,33

Indicateurs : évolution base 100 en 2018



ADMINISTRATION, SERVICES FONCTIONNELS

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE

Pour les services fonctionnels, placés sous la responsabilité directe du directeur général des services, l'année 2024 a été l'occasion de faire face à quelques événements extérieurs (sécurisation prioritaire de l'installation informatique suite au piratage de décembre 2023, congé maternité de la responsable des affaires juridiques en avril et de l'agent d'accueil en juin, départ en retraite de la responsable du secrétariat général en septembre, mutation de la directrice du développement du territoire en octobre, préparation budgétaire délicate au vu du contexte national à partir d'octobre, etc.). Les objectifs initialement définis ont été globalement atteints, malgré des retards et des complications liés aux défis survenus.

En termes de méthode, les principes de concertation, pragmatisme, gestion économe et sécurisation des procédures internes demeurent les priorités.

FINANCES (sous la responsabilité de Monsieur Eric SKRODOLIES) :

L'année 2024 a été une année de consolidation des procédures financières (sécurisation des délégations « service fait », poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable, poursuite du travail sur l'actif, engagement de la démarche de synthèse de la qualité des comptes en partenariat avec les services de la DDFIP, sécurisation des manipulations de chèques, engagement d'une procédure de traitement des créances irrécouvrables, etc.). Une année efficace et stable, grâce à l'équipe des finances et à l'excellente qualité de ses échanges avec les services de la DDFIP.

Début 2024, la communauté de communes (CCPN) a approuvé son premier compte financier unique (CFU). Cela a nécessité de nombreux échanges avec les services de la DDFIP et du prestataire informatique (JVS Mairistem) et des rationalisations du fonctionnement au jour le jour. Fin 2024 – début 2025, les efforts de l'équipe des finances, ainsi que de tous les services, ont porté leurs fruits : la clôture s'est très bien passée et la CCPN a réussi à éditer ses CFU dans des délais particulièrement courts.

La préparation budgétaire 2025 a été abordée de façon anticipée (simulations de résultats et d'affectation dès le mois de novembre), permettant d'avoir dès le début une vision globale des marges de manœuvre financières de la collectivité. L'instabilité politique nationale et l'ampleur des efforts demandés aux collectivités dans le projet de loi de finances ont obligé les services à retravailler les orientations budgétaires et les maquettes, en priorisant les projets et en préparant une décision modificative (DM) en cas de bonnes nouvelles de la part de l'Etat pour engager lesdits projets dès l'été.

La nouveauté budgétaire 2025 réside dans l'ajout d'une annexe dite « budget vert », censée indiquer les dépenses à impact positif ou négatif sur la transition écologique (cette annexe sera progressivement appliquée à la plupart des dépenses d'investissement). Malgré quelques difficultés techniques du prestataire pour l'intégrer aux maquettes, nous avons été en mesure de respecter l'échéance.

En 2025, la dématérialisation de la chaîne comptable sera achevée, nous continuerons à travailler sur l'actif en lien avec les services de la DDFIP (en 2024, nous avons priorisé les comptes pouvant nous rapporter du FCTVA), poursuite de la démarche d'amélioration de la qualité des comptes (contrôles allégés en partenariat, synthèse de la qualité des comptes), plusieurs contrôles de gestion ponctuels seront à nouveau réalisés (ceux menés en 2023 n'avaient détecté aucune anomalie).

RESSOURCES HUMAINES (sous la responsabilité de Madame Delphine LEPETIT) :

La charge de travail au sein du service RH est conséquente et il est difficile de lancer et suivre de nouvelles actions. Il conviendra, dans les prochaines années, de rester vigilant sur l'adéquation des effectifs au plan de charge (1,5 ETP pour 120 agents environ).

En 2024, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été mis à jour, dans le cadre du marché groupé organisé par le centre de gestion. Celui-ci permet à tous les services de travailler sur les risques recensés et de proposer des actions correctives. Dans le même esprit, à l'occasion d'une visite d'identification des risques professionnels (VIRP) diligentée par le médecin de prévention sur une crèche, la collectivité a souhaité généraliser la démarche à l'ensemble des crèches. Un bilan a été fait par le préventeur du centre de gestion et des actions correctives ont d'ores et déjà été engagées.

La valorisation du service d'aide à domicile s'est poursuivie en 2024 avec la mise en place d'un système d'astreinte sur les samedis, dimanches et jours fériés afin de pouvoir remplacer les agents plus facilement en cas d'absentéisme, ainsi que l'indemnisation du temps de travail entre deux interventions (inter-vacations).

Suite à la parution du décret relatif aux garanties de protection sociale complémentaire, la collectivité a mis en place les participations prévoyance et mutuelle. A compter du 1er janvier 2025, la collectivité versera 7euros par mois aux agents titulaires d'un contrat labélisé. En ce qui concerne la participation mutuelle, elle sera mise en place au 1er janvier 2026.

En ce qui concerne la formation, les agents redemandent progressivement des formations et le CNFPT en programme davantage. Cela reste cependant encore assez faible. Certains agents ne partent toujours pas. Il faut continuer les efforts de sensibilisation sur 2025.

Les notes de service diffusées annuellement visant à sensibiliser les agents sur leur carrière et la nécessité pour eux de se former, de passer des concours et des examens professionnels et sur la possibilité pour eux de bénéficier d'avancements de grade et de promotions internes portent leurs fruits puisque ce sont plusieurs agents, chaque année, qui s'inscrivent à des concours et examens et demandent à bénéficier d'avancements ou de promotions

Le comité social territorial (CST) s'est réuni à trois reprises en 2024. Les représentants du personnel avancent sur les travaux en cours et travaillent sur de nouveaux projets, dont le projet « vis mon job », qui sera proposé en 2025.

Les ateliers bien-être ont continué en 2024 avec 52 participants. Ils se poursuivront en 2025 pour la dernière année. Ainsi, trois disciplines (yoga sur chaise, réflexologie palmaire, sophrologie) ont été proposées aux agents (une par an et par agent) afin de les aider à gérer leur stress au quotidien, notamment au travail. Une réflexion est d'ores et déjà engagée pour mettre en place de nouveaux ateliers en 2026. Dans le même esprit, il a été proposé des séances de QI GONG (gymnastique douce chinoise) à partir de novembre 2024, sur une période test de 3 mois. Seulement une dizaine d'agents ont participé. Les séances ne seront donc pas reconduites à l'issue de la période test.

En 2025, il conviendra de trouver des solutions pour réussir à finaliser le plan de formation et relancer la réflexion sur la mise en place du télétravail et la mise en place du compte personnel de formation.

AFFAIRES JURIDIQUES (Madame Magalie ROUSSEUX) :

Le service des affaires juridiques est un service transversal assuré par madame Magalie ROUSSEUX. Elle est directement rattachée au directeur général des services. Son rôle est de gérer les assurances de la CCPN, d'aider tous les services de la CCPN sur le plan juridique dans l'élaboration et le suivi de leurs procédures administratives, foncières, juridiques, voire contentieuses. Elle est également la référente pour tous les marchés formalisés et à procédure adaptée passés par la CCPN.

2024 a été une année mouvementée puisque Magalie ROUSSEUX a été placée en congé maternité en avril 2024 (retour attendu en mars 2025). Il a été fait le choix de ne pas la remplacer. Les missions du poste ont donc été en grande partie reprises par madame Sylvaine DUBOC, qui assure par ailleurs la mission « ressources », en lien avec le directeur général des services.

En 2024, plusieurs marchés ont été lancés, dont le marché d'achat de bacs et composteurs, le marché de collecte, le marché logiciel pour les déchetteries, le marché de l'OPAH, le marché des vêtements de travail, le marché de fourniture de repas en crèches.

En 2025, seront lancés le marché de travaux portant sur l'aménagement de la Gare, le marché des assurances et le renouvellement du marché de travaux de voirie. Deux nouveaux marchés publics seront mis en place : un marché pluriannuel portant sur l'entretien des espaces verts et un marché pluriannuel portant sur les fournitures administratives.

En 2024, les dossiers d'assurance ont augmenté : sinistralité en légère hausse sur nos véhicules et davantage de déclarations de nids de poule (cinq déclarations, toutes rejetées par notre assurance). Plusieurs procédures sont également en cours sur des dossiers de ruissellement ou d'assainissement non collectif.

A l'instar de Magalie ROUSSEUX, Sylvaine DUBOC a apporté aide et conseil aux communes membres. Toutefois, ses interventions doivent demeurer ponctuelles et ne sauraient, dans leur contenu, être assimilées à une véritable assistance à maîtrise d'ouvrage. Lorsque cela était nécessaire, nous avons déclenché la mission « ressources » afin d'accompagner plus précisément les communes demandeuses.

INFORMATIQUE (sous la responsabilité de Monsieur Vincent TOURET) :

Un plan de renouvellement du parc informatique a été initié en 2023. Celui-ci prévoit le remplacement des matériels, logiciels, licences et services sur une période de sept ans. La durée de vie des ordinateurs est ainsi fixée à sept ans, avec une possibilité d'allongement en fonction de l'état du matériel en fin de cycle. L'objectif de ce plan est d'anticiper et de lisser les dépenses informatiques sur plusieurs années afin de garantir un budget homogène et cohérent.

En 2024, parmi les nombreux chantiers informatiques, le serveur principal de la CCPN a été remplacé par un équipement plus performant et offrant une capacité de stockage accrue. Face à l'augmentation des besoins de la collectivité, nous avons opté pour un serveur capable de supporter la charge et les évolutions techniques des sept prochaines années.

Parallèlement, et dans un souci de maîtrise des coûts, nous avons choisi de réhabiliter du matériel obsolète. Pour ce faire, nous avons investi dans des disques SSD afin de réinstaller des ordinateurs avec une version plus récente de Windows. Cette opération prolonge la durée de vie des machines et réduit de 80% les besoins en renouvellement de matériel. Début 2024, 35% des systèmes d'exploitation étaient obsolètes. Aujourd'hui, 100% des postes clients fonctionnent sous un OS à jour. D'autres disques seront remplacés en 2025 pour des raisons matérielles, l'intégrité logicielle du parc étant désormais assurée.

En 2025, le remplacement du parc téléphonique sera étudié car notre solution de téléphonie actuelle est obsolète et certains composants nécessaires à la maintenance sont désormais indisponibles. L'objectif sera de remplacer ce serveur physique par une machine virtuelle, qui pourra être mise à jour au fil des années et des évolutions. De même, nous engagerons une stratégie de remplacement progressif des commutateurs réseau, dont 60% sont obsolètes, afin de lisser les coûts. Les priorités sont définies en fonction de l'ancienneté et de l'état du matériel.

Les autres dossiers (suivi du règlement global de protection des données (RGPD), recensement des pratiques informatiques des communes, projet d'archivage des données numériques, etc.) seront également relancés.

Budget informatique 2025

- **Fonctionnement** : 57 317 euros HT
- **Investissement** : 23 248 euros HT

SECRETARIAT GENERAL (sous la responsabilité de Madame Marie-Ange MONNEAU / Madame Aline LE ROUX) :

Outre l'assistance du Président et du Directeur Général des Services, ce service gère l'accueil physique et téléphonique général, la gestion du courrier entrant et sortant, les archives. Aline LE ROUX, et avant elle Marie-Ange MONNEAU, gère également elle-même le service des assemblées, la logistique de toutes les réunions, le suivi administratif du chenil et du service soutien à la vie locale.

Il est à noter le départ en retraite de Marie-Ange MONNEAU en septembre 2024 et son remplacement par Aline LE ROUX en novembre.

En 2020, le projet d'équipement progressif des élus en tablettes numériques a été suspendu parce que les financeurs n'ont étonnamment pas jugé ce projet prioritaire malgré leur incitation au développement du télétravail et des réunions en mode distanciel. Il sera relancé en 2025 via les nouveaux dispositifs espérés (Eure Normandie Numérique, France numérique ensemble, etc.).

A partir de 2025, les archives de la CCPN feront l'objet d'une réflexion, tant sur les aspects bâtimentaires, que fonctionnels et numériques. Ce dossier s'étalera nécessairement sur plusieurs années.

MANAGEMENT :

Jusqu'à présent, le dialogue social se révèle excellent et propice à un travail collaboratif fructueux. C'est en tout cas ce que révèle le climat général, les résultats obtenus, l'implication exemplaire de nombreux agents et les indicateurs chiffrés (turn-over très modéré, absentéisme en dessous des moyennes nationales, conflits au travail rares et gérés rapidement, procédures disciplinaires et contentieuses quasi-inexistantes).

Afin de conforter ce constat positif et continuer à améliorer la qualité de vie au travail des personnels, un plan « équité et bien-être au travail » a été élaboré, avec de nombreuses actions, renouvelées et enrichies chaque année, au nombre desquelles une charte managériale, des ateliers « bien-être », un accompagnement accru des agents en difficulté, des actions de formation managériale, des notes d'information sur les droits, devoirs et carrière des agents, etc.

D'un point de vue global, le contexte managérial a été quelque peu bousculé en 2024, en raison d'une certaine instabilité dans les effectifs (départ en retraite de la responsable du secrétariat général, plusieurs congés maternité, mutation de l'un des quatre directeurs, nouveaux venus), avec ses répercussions opérationnelles (dossiers retardés, voire reportés, hausse de la charge de travail de certains agents, délais d'apprentissage des nouveaux venus, etc.). Dans ce contexte, les équipes ont su faire preuve d'une solidarité et d'un esprit d'adaptation très précieux.

➤ RESSOURCES HUMAINES BUDGET PRINCIPAL

1) Structure des Effectifs

Evolution des effectifs sur emplois permanents Budget Principal

		EFFECTIFS BUDGETAIRES 2023	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2024	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2025
Alternance		0	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Catégorie A		6	6	6
Catégorie B		7	8	7
Catégorie C		6	7	7
FILIERE TECHNIQUE				
Catégorie A		2	2	2
Catégorie B		2	2	2
Catégorie C		17	17	17
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Catégorie A		8	7	7
Catégorie B		15	16	16
Catégorie C		16	16	17
FILIERE ANIMATION				
Catégorie A		0	0	0
Catégorie B		1	1	1
Catégorie C		2	2	1
TOTAL GENERAL		82	84	84

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents.

Les agents en congé parental ou en détachement ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux leur évolutions.
Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...)

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « plurélya »).

Eléments de paies en €	2023	2024
Masse salariale	3 447 043	3 645 451
Dont :		
Traitement indiciaire	1 902 141	1 954 767
NBI	9 822	10 712
Régime indemnitaire	282 184 (CIA inclus)	302 974 (CIA inclus)
Heures supplémentaires	2 254	4 204
Heures complémentaires	13 843	14 712

La masse salariale a augmenté suite aux besoins de remplacements (congés maternité, congés maladie ordinaire et congés longue maladie...) au versement de la prime du pouvoir d'achat qui a été versée à tous les agents concernés et aux intempéries qui ont généré des heures supplémentaires au service voirie.

Depuis janvier 2021, la mise en place d'une prime de précarité de 10% à la fin des contrats de moins d'un an a aussi fait augmenter la masse salariale. La revalorisation des grilles indiciaires a également généré une augmentation sur 2024.

3) Actions sociales

Les agents de la collectivité bénéficient :

- D'un compte épargne temps
- D'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labélisée depuis le 1er janvier 2013
- D'une participation employeur forfaitaire symbolique pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labélisé à partir du 1er janvier 2019. Cette participation passera à 7 euros dès le mois de janvier 2025.

4) Le temps de travail

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année, soit 35 heures hebdomadaires de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Certains services appliquent d'autres horaires en fonctions des besoins du service comme les crèches par exemple.

Certains agents bénéficient d'un aménagement du temps de travail et effectuent leurs 35 heures sur 4 jours ou 4.5 jours.

5) Perspectives 2025

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du glissement vieillesse technicité (GVT). Pour ce faire, les remplacements d'agents absents ne seront pas automatiques et seront étudiés au cas par cas comme sur l'année 2024. Le budget sera peut-être impacté par la hausse des cotisations patronales que nous ne maîtrisons pas à ce jour. Afin d'éviter une forte hausse du budget 2025, une réflexion a été menée sur d'éventuelles pistes d'économie, comme par exemple le non renouvellement du poste aux ateliers numériques.

ASSAINISSEMENT

Monsieur Bertrand CARPENTIER

1) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

➤ L'AVIS DE CONCEPTION ET LE CONTROLE DE REALISATION

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), sur la base d'éléments fournis par le propriétaire, étudie au bureau les projets d'assainissement individuel que les pétitionnaires souhaitent réaliser. Le tarif de la redevance ponctuelle liée à l'avis de conception est de 75 euros HT (82,5 euros TTC), pour les installations nouvelles uniquement.

Le contrôle de réalisation qui a lieu sur le terrain n'est lui en revanche pas facturé à l'acte. La réalisation de ce contrôle enclenche une période de 10 ans de redevance annuelle à 25 euros HT (27,5 euros TTC), au même titre qu'un contrôle de bon fonctionnement (voir ci-après).

Durant l'année 2024, le SPANC a été sollicité pour 62 avis de conception (dont 32 neufs) et 71 contrôles de réalisation (dont 43 neufs), soit une recette totale supplémentaire de 3 475 euros HT.

Pour l'année 2025, le nombre d'avis de conception pour le neuf devrait être similaire à 2024, soit une recette prévisionnelle de 2 400 euros HT. Le nombre de contrôles de réalisation pour le neuf devrait être également du même ordre de grandeur, soit une recette prévisionnelle de 1 075 euros HT pendant 10 ans.

➤ CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

La Loi portant engagement national pour l'environnement fixe la périodicité des contrôles à 10 ans maximum. La communauté de communes du pays du Neubourg applique la même périodicité (cf. Article 31 du règlement SPANC). Le tarif de la redevance annuelle liée au contrôle de bon fonctionnement est de 25 euros HT (27,5 euros TTC).

Cette redevance est payée annuellement afin de couvrir les coûts (personnel et matériel) du SPANC. Elle permet de rémunérer la prestation de contrôle et la rédaction du rapport de compte-rendu de visite, ainsi que l'accompagnement et le conseil aux usagers en cas de dysfonctionnement sur l'installation.

Pour l'année 2024, le SPANC a réalisé 408 contrôles de bon fonctionnement sur le territoire de la communauté de communes (deux contrôleuses à 80%, dont une qui n'a débuté les contrôles que le 15 mars à l'issue de sa formation).

Pour l'année 2025, le nombre de contrôles prévus sera supérieur à l'année 2024, de l'ordre de 650 contrôles (contrôles réalisés sur l'année complète pour les deux contrôleuses).

Une partie des contrôles sera réalisée sur des installations jamais contrôlées au préalable, ce qui augmentera les recettes du service, tandis qu'en parallèle, l'autre partie des contrôles sera réalisée sur des installations déjà contrôlées, ce qui ne générera pas de recette supplémentaire.

Au total, pour l'année 2024, 5 809 foyers sont concernés par le paiement de la redevance assainissement non collectif, soit un montant total de 146 800 euros HT. Pour l'année 2025, ce nombre devrait augmenter, à environ 6 100 foyers, pour un montant total de 152 500 euros HT.

➤ DIAGNOSTICS DE VENTE

Lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau collectif, un diagnostic vient compléter le Dossier des Diagnostics Techniques (DDT) précisé à l'article L.271-4 du Code de la Construction.

Le diagnostic fourni doit avoir moins de 3 ans pour être valable lors de la signature de l'acte de vente. En l'absence de diagnostic de l'installation ou en cas de diagnostic datant de plus de 3 ans, un contrôle de l'installation est obligatoire.

Ce contrôle est facturé à l'acte au propriétaire. Il fait l'objet d'une redevance ponctuelle d'un montant de 150 euros HT (165 euros TTC).

Durant l'année 2024, le SPANC a réalisé 145 diagnostics assainissement dans le cadre de ventes immobilières. La réalisation de ces contrôles permet de s'assurer d'une recette de 21 750 euros HT. Pour l'année 2025, le nombre de contrôles prévus devrait à priori être du même ordre de grandeur qu'en 2024.

➤ AVIS D'URBANISME ANC

Entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, le SPANC a émis 80 avis dans le cadre de l'instruction liée à des documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable...).

Pour l'année 2025, le nombre d'avis d'urbanisme devrait à priori être du même ordre de grandeur que celui réalisé en 2024.

➤ ENTRETIEN

Le service d'entretien des installations d'assainissement non collectif est effectif depuis l'été 2013. Il ne concerne que les installations réhabilitées et subventionnées.

Pour l'année 2024, 27 vidanges sur les installations réhabilitées ont été réalisées, pour un coût moyen de 220 euros HT, soit 5 939 euros HT au total. Ce montant est ensuite refacturé aux usagers par la communauté de communes, il s'agit donc d'une opération blanche. Pour l'année 2025, le nombre de vidanges prévues devrait être inférieur à 2024, du fait de la décroissance progressive du nombre d'installations réhabilitées au fil des années.

➤ **BILAN ET PERSPECTIVES** (valeur en HT) :

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	327 086,04 €	238 944,80 €	300 510,78 €	10 000,00 € : Prestation entretien 231 246,00 € : Masse salariale 18 800,00 € : Fonctionnement service 40 464,71 € : Autres charges
Recettes	327 086,04 €	209 819,54 €	300 510,78 €	80 360,71 € : Excédent 2024 191 750,00 € : Redevances, prestation d'entretien 28 400,00€ : Refacturation budget principal et annexe
Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	31 220,27 €	25 663,48 €	11 802,37 €	3 200,00 € : Matériel informatique 8 602,37 € : Immobilisations corporelles
Recettes	31 220,27 €	1 172,58 €	11 802,37 €	4 565,37 € : Excédent 2024 7 237,00 € : Amortissements

2) GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

A compter du 1er janvier 2025, les différentes dépenses et recettes liées à la compétence GEMAPI sont retranscrites dans un budget annexe dédié. Ce budget est alimenté par la taxe GEMAPI, dont le produit total sera révisé chaque année à partir de 2026, au moment du vote du budget. Le montant total du produit GEMAPI s'élève à 115 000 euros pour l'année 2025, ce qui constitue une recette en section de fonctionnement pour le budget.

La gestion de cette compétence nécessite la réalisation de nombreux travaux qui ne peuvent pas être réalisés sur une seule année. Dès lors, un phasage des travaux dans le temps s'avère indispensable. Dans ce cadre, un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) est joint au budget, afin de permettre une lecture financière sur le long terme.

Programme Pluriannuel d'Investissement										
Ruissellement bassins versants du Bec et de l'Iton (valeurs en TTC)										
	Année 2025		Année 2026		Année 2027		Année 2028		Année 2029 à 2034	
Dépenses	85 300,00 €		387 500,00 €		332 000,00 €		348 183,00 €		1 407 353,55 €	
Recettes	23 347,80 €		121 339,17 €		105 826,13 €		110 516,55 €		348 141,74 €	
Différence	61 952,20 €		266 160,83 €		226 173,87 €		237 666,45 €		1 059 211,81 €	
Détail dépenses										
Etudes										
Frais Maîtrise d'Œuvre	Canappeville (centre-bourg)	18 000,00 €	Le Neubourg (abattoirs)	30 000,00 €	Le Tremblay-Omonville (Château d'eau)	20 000,00 €	Epreville-près-le-Neubourg (rue du Bougeot)	22 653,00 €	Bassin versant du Bec	90 441,23 €
	Bassin versant du Bec	4 800,00 €	Canappeville (centre-bourg)	5 000,00 €			Canappeville (centre-bourg)	5 000,00 €	Bassin versant de l'Iton	37 500,00 €
Acquisitions foncières										
Terrains	Le Tremblay-Omonville (rue de l'Eglise)	0,00 €	Sainte-Colombe-la-Commanderie (Mesnil Froid)	1 000,00 €	Le Tremblay-Omonville (Château d'eau)	4 000,00 €	Epreville-près-le-Neubourg (rue du Bougeot)	10 000,00 €	Bassin versant du Bec	72 010,51 €
	Saint-Meslin-du-Bosc et Tourville-la-Campagne (rue des Forrières)	0,00 €	Canappeville (centre-bourg)	1 500,00 €	Daubeuf-la-Campagne (rue de Vraiville)	8 000,00 €	Canappeville (centre-bourg)	4 000,00 €	Bassin versant de l'Iton	19 800,00 €
	Le Bosc-du-Theil (chemin du Stade)	1 500,00 €								
	Villez-sur-le-Neubourg (rue des Chaumières)	1 000,00 €								
	Le Neubourg (abattoirs)	10 000,00 €								
Travaux										
Ouvrages	Le Tremblay-Omonville (rue de l'Eglise)	15 000,00 €	Le Neubourg (abattoirs)	300 000,00 €	Le Tremblay-Omonville (Château d'eau)	200 000,00 €	Epreville-près-le-Neubourg (rue du Bougeot)	226 530,00 €	Bassin versant du Bec	904 412,32 €
	Saint-Meslin-du-Bosc et Tourville-la-Campagne (Bétoire)	10 000,00 €	Canappeville (centre-bourg)	50 000,00 €	Daubeuf-la-Campagne (rue de Vraiville)	100 000,00 €	Canappeville (centre-bourg)	50 000,00 €	Bassin versant de l'Iton	375 000,00 €
	Le Bosc-du-Theil (chemin du Stade)	25 000,00 €					Le Neubourg (route de Brionne)	30 000,00 €		
Détail recettes										
Recettes AESN	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Recettes CD27	13 160,00 €		64 166,67 €		53 333,33 €		55 697,17 €		117 279,46 €	
Recettes SERPN	2 762,80 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Recettes FCTVA	7 425,00 €		57 172,50 €		52 492,80 €		54 819,38 €		230 862,28 €	

Les dates de réalisation des études et des travaux prévues dans le cadre du PPI sont susceptibles d'évoluer au regard des épisodes pluvieux, et notamment celui de début janvier 2025.

➤ BASSIN VERSANT DE L'ITON

La commune de Canappeville a sollicité la Communauté de Communes au sujet de débordements route de Louviers, rue de l'Eglise et route de la Massue. Une étude est en cours depuis 2024 afin de définir des aménagements permettant de limiter l'impact des inondations. Une enveloppe de 18 000 euros TTC est prévue au budget 2025 (dont 14 400 euros de restes à réaliser), pour un montant total de 33 000 euros TTC. Cette étude est subventionnée à hauteur de 4 900 euros (dont 2 450 euros de restes à réaliser).

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) intervient pour le compte de la communauté de communes au sujet de l'aménagement et la restauration de l'Iton sur 3 communes du territoire. A ce titre, une cotisation est demandée à la communauté de communes chaque année. Une enveloppe de 30 000 euros TTC en fonctionnement est proposée au budget 2025.

➤ BASSIN VERSANT DU BEC (AFFLUENT DE LA RISLE)

Etude concernant la protection des abattoirs du Neubourg et des habitations :

Une enveloppe de 4 800 euros TTC est prévue au budget 2025 (restes à réaliser), sur une dépense totale de 86 400 euros TTC. Cette étude est subventionnée à hauteur de 13 472,80 euros (restes à réaliser), sur une recette totale de 64 027 euros.

Les aménagements sont prévus sur les communes suivantes : Epreville-près-le-Neubourg, le Neubourg, Saint-Aubin-d'Ecrosville, Sainte-Colombe-la-Commanderie, Le Tremblay-Omonville, Ville-sur-le-Neubourg. Préalablement à la réalisation des travaux, la mise en œuvre d'une enquête publique est nécessaire. Il est prévu de réaliser l'enquête publique au premier semestre 2025. Une enveloppe de 15 000 euros TTC est proposée au budget 2025 concernant les frais d'enquête publique.

Indépendamment de l'étude mentionnée ci-dessus, la commune du Tremblay-Omonville est concernée par des débordements au niveau de la rue de l'Eglise impactant plusieurs habitations. Des travaux permettant d'améliorer la continuité hydraulique dans le secteur sont envisagés. Une enveloppe de 15 000 euros TTC est proposée au budget 2025.

Autres problématiques :

La commune de Saint-Meslin-du-Bosc est également concernée par la problématique des inondations au niveau de la rue des Forrières, impactant plusieurs habitations en aval. Une bétroie se situe également en bord de route et récupère les eaux de ruissellement en provenance du bassin versant en amont. Le nettoyage de la bétroie actuelle, très encrassée, est envisagé dans ce secteur, ainsi que la protection de plusieurs habitations en aval. Une enveloppe globale de 10 000 euros TTC est proposée au budget 2025.

La commune de Bosc-du-Theil est confrontée à des débordements réguliers chemin du Stade, engendrant l'inondation de plusieurs habitations. Il est envisagé la création d'un fossé grande capacité avec traversée sous voirie afin de répondre aux dysfonctionnements actuels. La création de ce fossé permettra d'assurer une continuité hydraulique avec un fossé existant. Une enveloppe de 25 000 euros TTC est proposée au budget 2025.

Parallèlement à ces travaux, il est envisagé de louer du matériel, dont la communauté de communes ne dispose pas, pour effectuer des travaux d'entretien de fossés existants. Ce seul entretien permet parfois de résoudre des problèmes ponctuels d'inondations. Une enveloppe de 3 000 euros TTC est proposée au budget 2025.

Par ailleurs, l'Intercom Bernay Terres de Normandie sollicite la communauté de communes pour la participation à la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Risle et Charentonne. Cette participation inclut l'animation du SAGE ainsi que l'étude de révision. Une enveloppe de 2 500 euros TTC est proposée au budget 2025.

➤ FONDS DE CONCOURS

Concernant les acquisitions foncières préalables à la réalisation des travaux, une enveloppe de 12 500 euros TTC est proposée dans le cadre du versement d'un fonds de concours aux communes concernées. Dans le détail, il est prévu 1 500 euros pour la commune de Bosc-du-Theil, 10 000 euros pour la commune du Neubourg, et 1 000 euros pour la commune de Ville-sur-le-Neubourg.

➤ AVIS D'URBANISME RUISSELLEMENT

Entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, le service Assainissement a émis 151 avis dans le cadre de l'instruction liée à des documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable...). Pour l'année 2025, le nombre d'avis d'urbanisme devrait à priori être du même ordre de grandeur que celui réalisé en 2024.

➤ BILAN ET PERSPECTIVES (valeur en TTC) :

Section de Fonctionnement	Budget général			Budget annexe GEMAPI	
	BP 2024	CA 2024	BP2025	BP 2025	Commentaires
Dépenses	82 743,63 €	77 090,12 €	24 893,12 €	131 615,00 €	18 000,00 € : Enquête pub + location de matériel 22 440,00 € : Masse salariale + indemnisation VP 32 500,00 € : Syndicat BV + SAGE 58 675,00 € : Transfert de section
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	131 615,00 €	115 000,00 € : Produit taxe GEMAPI 16 615,00 € : Subvention budget général

Section d'investissement	BP 2024	CA 2024	BP2025	BP 2025	Commentaires
Dépenses	210 963,06 €	116 742,75 €	30 429,35 €	66 100,00 €	53 600,00 € : Etudes + travaux 12 500,00 € : Fds de concours, acq foncières
Recettes	94 757,43 €	81 749,52 €	24 200,92 €	66 100,00 €	7 425,00 € : FCTVA 58 675,00 € : Transfert de section

A noter : le budget annexe GEMAPI étant créé à partir de 2025, il ne possède pas d'antériorité budgétaire. A ce titre, les amortissements et les restes à réaliser du budget général apparaissent sur le BP 2025 du budget général.

3) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.a) Etude de transfert de compétence

Une étude d'impact concernant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes a démarré en 2023. Une enveloppe de 45 450 euros TTC est proposée au budget 2025, pour un total de 94 560 euros TTC. Cette étude est subventionnée à hauteur de 63 040 euros, dont 12 608 euros au titre de l'année 2025.

3.b) Etude de révision de zonage

L'étude concernant la révision du zonage assainissement est toujours en cours sur la commune de Vitot. Une enveloppe de 84 euros TTC est prévue au budget 2025 (restes à réaliser), et l'étude est subventionnée à hauteur de 184 euros (restes à réaliser). Une enveloppe de 5 500,00 euros TTC est proposée au budget 2025 pour la participation aux frais liés à l'enquête publique dans le cadre de l'étude.

➤ **BILAN ET PERSPECTIVES** (montant TTC)

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	116 360,00 €	110 192,78 €	70 132,00 €	45 450,00 € : Etude transfert compétences 19 182,00 € : Masse salariale + indemnisation VP 5 500,00 € : Reversement révision zonage
Recettes	63 040,00 €	50 432,00 €	12 608,00 €	Subventions étude transfert compétence
Section d'investissement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	84,00 €	0,00 €	84,00 €	RAR étude révision zonage
Recettes	184,00 €	0,00 €	184,00 €	RAR subvention étude révision zonage

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1) Structure des Effectifs

Evolution des effectifs sur emplois permanents budget SPANC

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2023	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2024	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2025
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	1	1	1
FILIERE TECHNIQUE			
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	3	3	3
TOTAL GENERAL	5	5	5

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental, disponibilité ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...)

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « pluriélya »).

Eléments de paies en €	2023	2024
Masse salariale	172 163	210 568
Dont :		
Traitement indiciaire	93 372	112 324
NBI	48	0
Régime indemnitaire	16 642 (CIA inclus)	22 418 (CIA inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	0	0

La masse salariale a augmenté suite au versement de la prime du pouvoir d'achat et au recrutement du 3ème technicien. En effet en 2023, l'effectif du SPANC n'était pas complet (9 mois avec uniquement 2 techniciens). La revalorisation des grilles indiciaires a aussi généré une augmentation sur 2024.

3) Actions sociales

- D'un compte épargne temps
- D'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labélisée depuis le 1er janvier 2013
- D'une participation employeur forfaitaire symbolique pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labélisé à partir du 1er janvier 2019. Cette participation passera à 7 euros dès janvier 2025.

4) Le temps de travail

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année, soit 35 heures hebdomadaires de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

5) Perspectives 2025

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT. Le budget sera peut-être impacté par la hausse des cotisations patronales que nous ne maîtrisons pas à ce jour.

DECHETS

Monsieur Bertrand CARPENTIER

2024

L'année 2024 a été marquée par plusieurs temps forts :

- Le nouveau de marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (y compris la collecte du verre en points d'apport volontaire) à compter du 1er avril (pour une durée de 7 ans).

Quelques changements, par rapport au précédent marché, ont été apportés dans l'objectif d'une maîtrise du budget sans pour autant nuire à la qualité de service offert aux usagers :

- La collecte des ordures ménagères et des emballages est effectuée toutes les deux semaines (sauf le Neubourg) – la collecte sera maintenue l'été (ordures ménagères) et pendant les fêtes de Noël (ordures ménagères et collecte sélective) une fois par semaine
- La collecte du verre en porte à porte (Le Neubourg) est mensuelle
- Les cartons des professionnels seront collectés en même temps que la collecte sélective et sur la totalité du territoire

La réduction des fréquences de collecte a supposé un réajustement du volume des bacs (notamment pour la collecte sélective). Une part importante de l'investissement a donc été consacrée à l'acquisition de nouveaux bacs.

Ce marché est l'occasion de poursuivre la sensibilisation et l'information auprès des usagers et des professionnels.

- Une baisse du taux de la TEOM en lien notamment avec le nouveau marché de collecte

- La promotion du compostage et la gestion des bio déchets, conformément à la loi anti gaspillage.

Cette dernière, préconisant la gestion à la source des bio déchets, oblige les collectivités à proposer des solutions pour permettre aux usagers de répondre à cette obligation.

La Communauté de Communes, déjà lancée dans la promotion du compostage, a renforcé ses moyens en termes de sensibilisation et incitation – pour information, distribution de 525 composteurs en 2024 contre 187 en 2023

- Le remplacement de la borne et de la barrière de contrôle d'accès à la déchetterie de Crosville-la-Vieille

- L'approbation du PLPDMA en juin

- De nombreuses actions de communication ont été menées durant l'année 2024 (41 à la une, animations scolaires, présence à la foire à tout du Neubourg ...) et notamment des publications hebdomadaires dans le Panneau Pocket afin d'informer au mieux les usagers et favoriser la réussite des projets

Bilan des tonnages 2024 par rapport à 2023 (en tonnes)

Déchets	2024	2023
Ordures Ménagères Résiduel	4565,28	4 929,34
Collecte sélective	1181,92	1 010,18
Verre	770,08	810,42
Carton* estimation	0	205,32
Encombrants	996,86	853,86
Déchets verts	5232,38	4 371,56
Gravats* estimation	2 367,19	2 367,19
Bois* estimation	788,68	788,68
Métaux* estimation	194,84	194,84
Total estimatif	16 097,23	15 531,39

La baisse de tonnages des OM est liée aux opérations de prévention et sensibilisation auprès des usagers :

- Augmentation des contenants CS afin d'éviter de retrouver des emballages dans les OM
- Dotation en composteurs qui réduisent d'1/3 le volume des poubelles OM

En revanche, l'année 2024 est marquée par une hausse historique des tonnages de végétaux.

BUDGET ORDURES MENAGERES - BILAN ET PERSPECTIVES (montant TTC) :

Section de Fonctionnement	BP 2024	CFA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	4.060.349,54	3.544.542,60	4 351 453,93	Notamment : * 1.096.786€ en contrats de prestation de service dont 965.000€ collecte en PAP et 34.886€ collecte en AV * 2.070.000€ SETOM + SDOMODE * 20.000€ : communication * 45.000€ : acquisition de composteurs
Recettes	4.060.349,54	3.897.954,64	4 351 453,93	Notamment : * 70.000 € : Redevance Spéciale * 3.648.238€ : TEOM
Ecart	0	+353.412,04	0	
Section d'Investissement	BP 2024	CFA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	442.536	190.770	710 787,13	Notamment : * 52.000€ : remplacement des locaux pour les agents (point vert et Hondouville) * 100.000€ : rénovation de la plateforme du point vert * 160 000€ : acquisition de bacs
Recettes	442.536	78.493,22	710 787,13	Notamment : * 535.965€ : virement de la section de fonctionnement
Ecart	0	-112.277,69	0	

PERSPECTIVES 2025

La maîtrise du budget en 2024 permet de poursuivre la dynamique de diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), engagée l'année passée. Ainsi, il est proposé une nouvelle baisse :

- 17.99% pour les 40 communes (18.50% en 2024)
- 22.99% pour le Neubourg (23.39% en 2024)

Parallèlement à la maîtrise du budget et grâce à cette dernière, une des priorités du service « Prévention et Gestion des Déchets » est d'améliorer la qualité du service et la sécurité des usagers :

- La première proposition concerne le remplacement des locaux du point vert et de la déchetterie de Hondouville, devenus vétustes.
- Une réflexion va être engagée dès le 1^{er} trimestre 2025, avec la commission, sur la problématique de la sécurité à l'entrée du site de la déchetterie de Crosville-la-Vieille. L'objectif est d'ouvrir « mieux » (pallier aux remontées de file) et de proposer une alternative aux usagers pour le dépôt des végétaux (rénover la plateforme et optimiser les horaires d'ouverture du point vert)
- Enfin, le site de Crosville-la-Vieille doit faire l'objet d'une réflexion plus globale et approfondie (accueil de nouvelles filières, sécurisation de la circulation sur le site, etc.).

Les végétaux et les ordures ménagères représentent près de 50% des contributions à la tonne versées au SETOM. Il s'agit donc des deux filières sur lesquelles il est indispensable d'agir.

Les efforts engagés en 2024 sur la filière ordures ménagères vont être poursuivis (-15kg/hab, soit une économie de 33.500 euros) grâce aux campagnes de distribution de composteurs et des suivis de collecte réguliers.

Il est également proposé de relancer les campagnes de broyage des branchages. 2025 représente une phase test, notamment sur la quantité de gisement potentiel à détourner. Une estimation basse de -5% du tonnage de végétaux est envisagée, soit une économie de 12 000 euros.

Afin de renforcer et de structurer l'équipe sur les différents sites, d'encadrer et d'organiser et d'accompagner les agents dans les nouvelles missions (broyage, etc.), de fluidifier les informations et de mettre en œuvre les propositions ci-dessus, il est proposé de recruter un chef d'équipe.

➤ RESSOURCES HUMAINES BUDGET ORDURES MENAGERES (OM)

1) Structure des Effectifs

Evolution des effectifs sur emplois permanents budget OM

	EFFECTIFS BUDGETAIRES POURVUS 2023	EFFECTIFS BUDGETAIRES POURVUS 2024	EFFECTIFS BUDGETAIRES POURVUS 2025
TECHNIQUE			
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	1	1	1
Catégorie C	5	5	5
TOTAL GENERAL	7	7	7

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental, disponibilité ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...)

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « plurélya »).

Eléments de paies en €	2023	2024
Masse salariale	234 675	276 392
Dont :		
Traitement indiciaire	120 555	137 850
NBI	2 346	2 364
Régime indemnitaire	17 415 (CIA inclus)	23 268 (CIA inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	0	0

La masse salariale est en hausse sur 2024 suite aux besoins de remplacements (arrêt maladie et accident de travail) ainsi qu'au versement de la prime du pouvoir d'achat. De plus, depuis le mois d'août 2024, l'assistante administrative est à temps complet sur le service. Depuis janvier 2021, la mise en place d'une prime de précarité de 10% à la fin des contrats de moins d'un an est obligatoire. Au vu des remplacements sur 2024, cette prime a impacté la masse salariale. La revalorisation des grilles indiciaires a aussi généré une augmentation sur 2024.

3) Actions sociales

Les agents de la collectivité bénéficient :

- D'un compte épargne temps
- D'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labélisée depuis le 1^{er} janvier 2013
- D'une participation employeur forfaitaire symbolique pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labélisé à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette participation passera à 7 euros dès janvier 2025.

4) Le temps de travail

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année. Les agents de déchèterie travaillent les samedis.

5) Perspectives 2025

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT. Pour ce faire, les remplacements d'agents absents ne seront pas automatiques et seront étudiés au cas par cas comme sur l'année 2024. Le budget sera peut-être impacté par la hausse des cotisations patronales que nous ne maîtrisons pas à ce jour.

VOIRIE – BATIMENTS – RÉSEAUX SECS

Monsieur Gérard PLESSIS

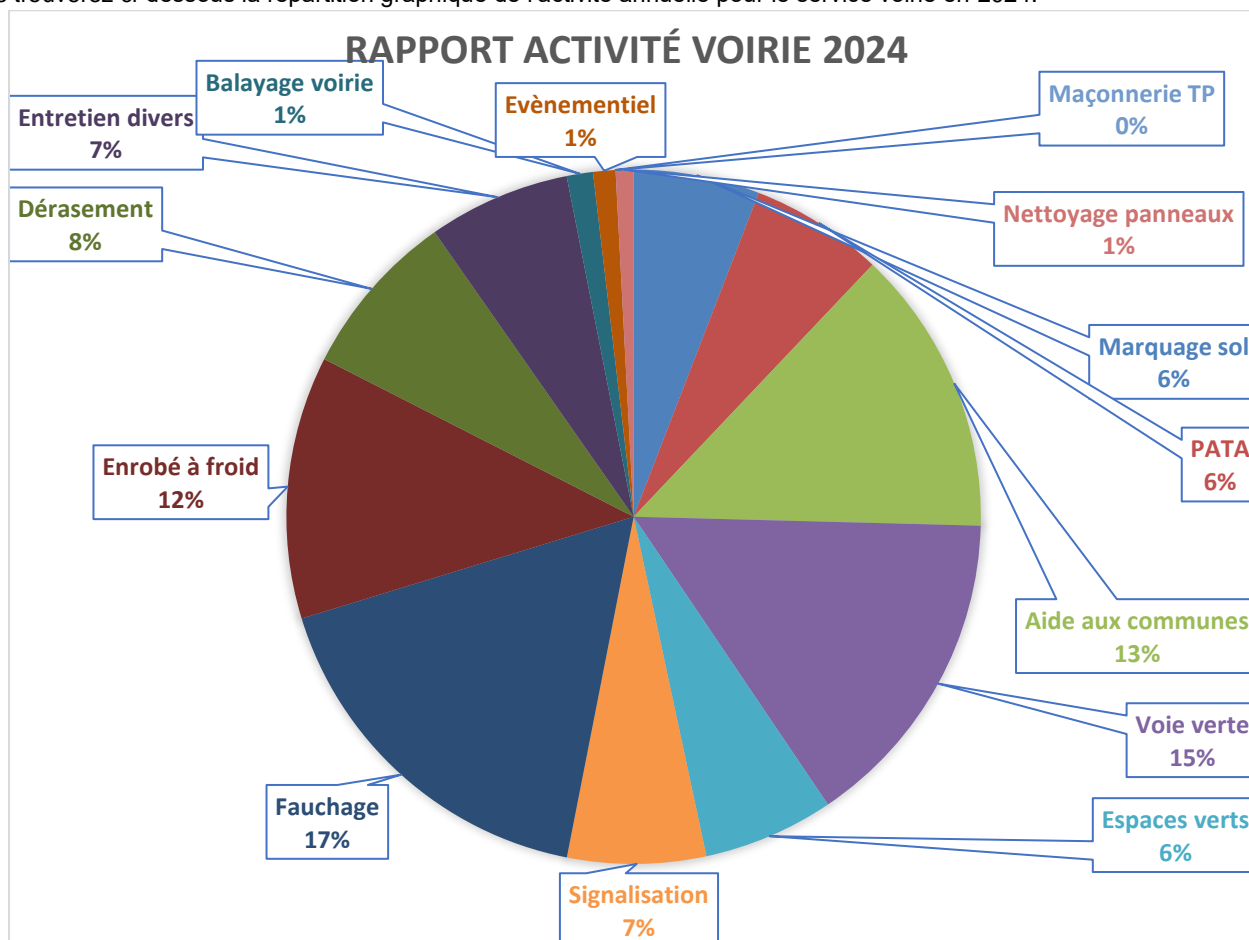
BILAN ANNÉE 2024

RÉGIE

Les activités principales du service (Voirie et Bâtiment) sur l'année écoulée ont été :

- Le fauchage réparti sur deux zones à l'aide du véhicule service viabilité (VSV) (posté en 1^{ère} coupe) et le Massey
- L'étanchéité des chaussées de 9 communes ont été réalisés à l'aide du camion autonome point à temps automatique (PATA), zone D, environ 50 tonnes d'émulsion et 430 tonnes de graviers,
- Des tournées régulières sur la chaussée pour des réparations ponctuelles en enrobé à froid environ 128 tonnes utilisés,
- L'entretien et la création de signalisation horizontale et verticale,
- Le dérasement des bernes de voirie sur les communes concernées par la sectorisation,
- L'astreinte du service hivernal,
- L'entretien de la voie verte,
- L'entretien des espaces verts des bâtiments communautaires,
- L'entretien et la reprise des chemins de randonnée,
- Le balayage des communes suite aux divers travaux effectués,
- L'assistance aux communes sur la réalisation du terrassement, remblaiement, goudronnage,
- Demandes d'interventions dans les différents ERP,
- Relevés des consommations mensuelles énergétiques et fluides,
- Maintenance préventive et corrective dans les différents ERP,
- Logistique / Évènementiel,
- Accompagnement prestataires,

Vous trouverez ci-dessous la répartition graphique de l'activité annuelle pour le service voirie en 2024.

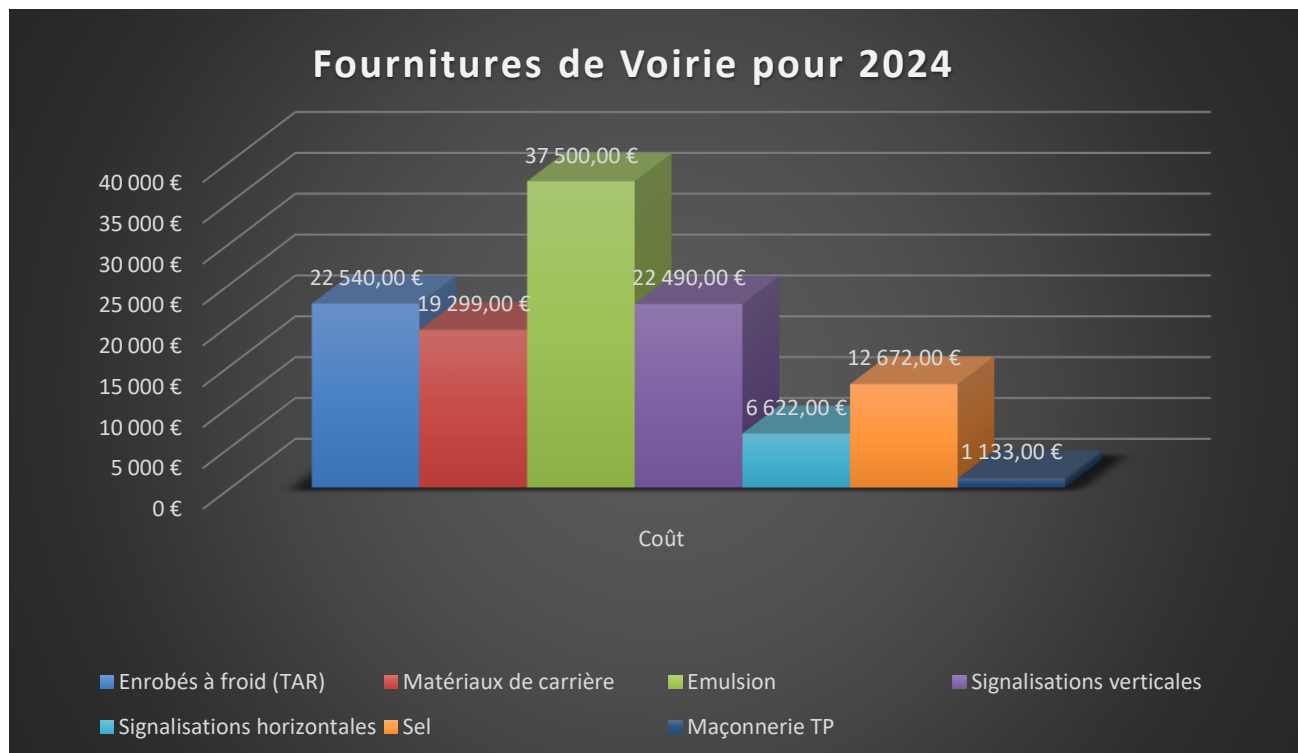


BILAN ANNUEL 2024

ACTIVITES	Nombre heures	%
Marquage sol	586	6%
PATA	620	6%
Aide aux communes	1 332	13%
Voie verte	1 512	15%
Espaces verts	608	6%
Signalisation	644	7%
Fauchage	1 716	17%
Enrobé à froid	1 222	12%
Dérasement	778	8%
Entretien divers	661	7%
Balayage voirie	122	1%
Evènementiel	104	1%
Maçonnerie TP	0	0%
Nettoyage panneaux	83	1%
Total heures	9 988	100%

Pour les travaux d'entretien effectués en régie : les dépenses s'élèvent à **108 604 euros**, réparties de la façon suivante :

- 22 540 euros d'enrobé à froid (128 tonnes)
 - 19 299 euros de matériaux de carrière (372 tonnes gravillons principalement) + tout-venant type Challoué (0/31.5) + enrochement
 - 37 500 euros d'émulsion (50 tonnes)
 - 22 490 euros de signalisations verticales
 - 6 622 euros de signalisations horizontales
 - 12 672 euros de Sel (120 tonnes + 1 palette en sacs)
 - 1 133 euros Maçonnerie TP (Bordures, mélange ciment)



Pour rappel :

Les fournitures d'aide aux communes ne rentrent pas en compte dans le budget Voirie, celles-ci restent à la charge des communes (exemple : émulsion, bordures de défense, tout-venant, etc.).

PRESTATAIRES EXTERIEURS

Les travaux neufs, les travaux d'entretien de voirie (enduits / ECF / Reprofilage chaussée) et la signalisation routière (marquage) ont été confiés aux entreprises Colas, Via France, et la Signalisation Routière jusqu'au 30/11/2026 via un marché public. Ces travaux font l'objet de 3 lots distincts, par marchés à bons de commande.

➤ Travaux de voirie neuf

Soit un total participatif de travaux neufs qui s'élève à : 509 884.93 euros TTC

Travaux neufs entreprise COLAS : Les dépenses relatives à ces travaux s'élèvent, pour l'année 2024 à 384 130.60 euros TTC et sont réparties sur 14 communes du territoire.

Autres travaux neufs : De plus, une enveloppe à titre exceptionnel a été affectée en début d'année d'une valeur de 100 000 euros, pour le chantier rue Tour de Ville Nord, sur la commune du Neubourg. Coût des travaux supporté par la CCPN, 116 489.93 euros TTC.

D'autre part, une participation a été accordée à la commune de Tourville-la-Campagne, concernant les travaux rue des Canadiens et rue M Elaoufi, assainissement en traverse, d'un montant de 9 264.40 euros TTC.

Soit un total participatif de travaux neufs qui s'élève à : 509 884.93 euros TTC.

Travaux d'entretien de voirie

Travaux d'entretien entreprise Via France :

Le programme « Reprofilage /Enduit de chaussée » s'est élevé, quant à lui, à 217 968.89 euros TTC et s'est réparti sur les communes de la zone C, la zone B pour les ESU.

Travaux d'entretien des chemins de randonnée :

L'entretien des chemins de randonnée de compétence communautaire est aujourd'hui assuré par la société Aux Coul'Eure du Cheval, elle intervient sur les communes de Venon, Hondouville, et Brosville. Pour l'année 2024, cette société est intervenue 3 fois pour la somme de 3 399 euros TTC.

Travaux d'entretien de signalisation horizontale :

Dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation horizontale sur les routes départementales aux trafics routiers importants, la communauté de communes du pays du Neubourg sous-traite à la société La Signalisation Routière.

Pour l'année 2024, nous sommes intervenus sur la commune du Neubourg, sectorisée en 4 parties pour un montant de 2 621.18 euros TTC

Travaux d'entretien de signalisation verticale :

Concernant les travaux d'entretien de signalisation verticale, achat de diverses fournitures pour un montant de 22 490 euros TTC, afin d'assurer la sécurité des automobilistes, sur la Pré Signa et Signa sur l'ensemble du territoire.

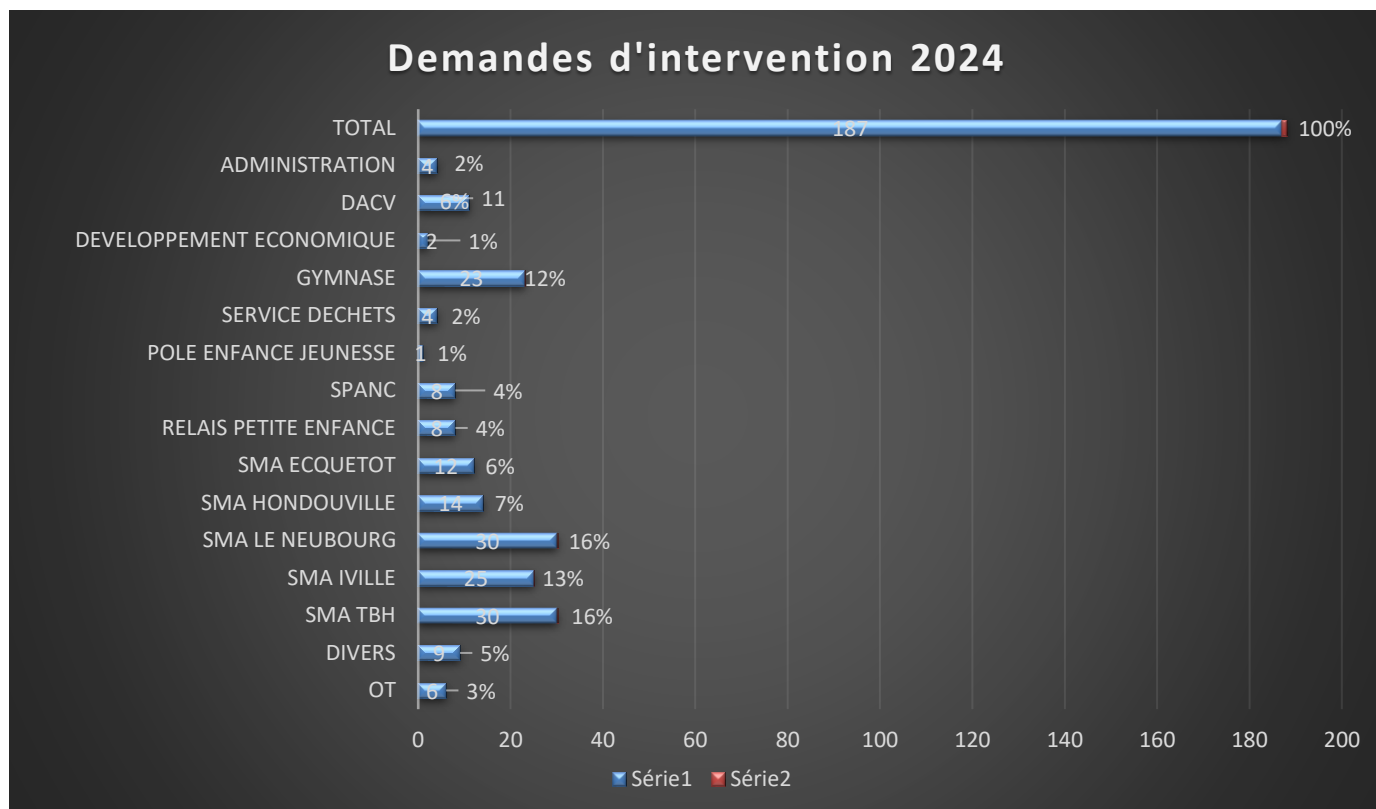
Soit un total d'entretien de voirie Ets Via France et en régie communauté de communes du pays du Neubourg confondu de 246 479.07 euros TTC

BATIMENTS

Le service bâtiment dispose d'un agent polyvalent à plein temps pour l'entretien en régie de nos différents bâtiments communautaires à savoir :

1. Le Pôle Sportif André Clousier – Le Neubourg,
2. La Gare (Office du Tourisme, EFS, PAJ, Communication) – Le Neubourg,
3. Le bâtiment administratif au 1 chemin St Célerin – Siège – Le Neubourg,
4. Le Bâtiment de la Direction de l'Aménagement et du Cadre de Vie (DACV), au 4 bis chemin St Célerin – Le Neubourg,
5. Les 5 crèches du territoire (Hondouville, Le Neubourg, Tournedos-Bois-Hubert, Iville, Ecquetot),
6. La superette de Saint Aubin-d'Ecrosville,
7. La déchetterie de Crosville-la-Vieille,
8. La déchetterie de Hondouville,
9. Le point vert de Sainte-Colombe-la-Commanderie,
10. Bâtiments « Etat » (Maison et hangars), 1 chemin Saint Célerin – Le Neubourg,
11. La boulangerie de Brosville,
12. Village des Artisans.

Demandes d'intervention 2024



Pour l'année 2024, il a été recensé 187 demandes d'intervention sur ces douze sites, le service bâtiment en a clôturé 168.

Principales activités :

- Travaux de rafraîchissement (peinture) de la SMA du Neubourg
- Entretien des locaux (extérieur) ERP
- Relamping SMA du Neubourg (remplacement de l'éclairage par des LEDs)
- Aménagement des ateliers au 1 chemin St Célerin, Bâtiments Etat
- Diverses interventions techniques aux Bâtiments Etats
- Aménagement des bureaux au 4bis chemin St Célerin
- Entretien chaudière et remplissage cuve de combustible (prestataire)
- Logistique
- Maintenance préventive et corrective dans les ERP
- Relevé des consommations (Fluides) dans les ERP
- Entretien patrimoine bâti
- Espaces verts
- Accompagnement prestataires

PERPSECTIVES 2025 :

TRAVAUX DE VOIRIE

Après le vote du budget et la présentation en conférence des maires, il sera lancé les bons de commande et les ordres de service, de manière à réaliser les travaux de voirie dans de bonnes conditions climatiques.

574 000.00 euros TTC proposés pour les travaux neufs répartis comme suit :

- 349 000.00 euros de travaux neufs sur le territoire en fonction des projets des communes
- 100 000 euros Travaux exceptionnels
- 85 000 euros Opération « coup de pouce »
- 40 000 euros Etude Mobilité Douce

215 000.00 euros TTC proposés pour les travaux d'entretien 2025 (les enduits, ECF, reprofilage de chaussée, les chemins de randonnée et les peintures sur RD)

105 000.00 euros TTC proposés pour les fournitures nécessaires aux travaux en Régie (Fourniture d'émulsion, carrière, sel, EAF, remblai...)

77 000 euros TTC proposés pour l'entretien de la flotte automobile et engins

RESEAUX SECS -THD

Remboursement de Eure Normandie Numérique suite à l'arrivée de nouvelles communes à la communauté de communes en 2019, travaux de réalisation de réseaux de communications électroniques haut et très haut débit.

Le montant de participation de la communauté de communes du pays du Neubourg est arrêté à 639 659.07 euros, remboursable par Eure Numérique suivant l'échéancier proposé ci-dessous :

2023 : 319 829.54 euros
2024 : 159 914.77 euros
2025 : 159 914.76 euros

BATIMENTS

Suite des contrôles règlementaires obligatoires dans les ERP :

- Contrôle périodique obligatoire électrique
- Contrôle périodique obligatoire gaz
- Contrôle périodique des disconnecteurs
- Contrôle périodique des systèmes de sécurité incendie
- Contrôle périodique des équipements sous pression
- Contrôle périodique des portes et portails
- Contrôle périodique des portes sectionnelles et rideaux métalliques
- Contrôle périodique de la légionellose
- Contrôle des lignes de vie
- Contrôle périodique des Equipements Sportifs

Point Marchés publics :

- Marché Espace Vert,
- Fourniture de carburant (carte accréditive dans station) pour le parc de véhicules légers,
- Vérification des installations (gaz, élec, disconnecteur, récipient sous pression, lignes de vie...),
- Diagnostic amiante dans les ERP concernés,
- Lancement de la réflexion autour du futur projet au 1 chemin St Célerin (Siège + Bâtiments Etat)
- Mise en conformité de l'accessibilité dans les ERP
- Réfection/Désamiantage toiture sur Bâtiments Etat au 1 chemin St Célerin
- Pose de panneaux photovoltaïque sur rampant Bâtiments Etat, en collaboration avec le SIEGE27
- Audit Energétique de la Maison d'Habitation (Bureau SPANC) dans le cadre d'une future rénovation thermique (ITE, Huisserie, Chauffage...)
- Aménagement d'un vestiaire (Femme) aux Bâtiments Etat du 1 chemin St Célerin
- Prolongation vestiaire au 4bis chemin St Célerin
- Isolation périphérique de la baie informatique au 1 chemin St Célerin
- Aménagement bureau accueil au 4 bis chemin St Célerin

ACHATS

Le service voirie envisage d'acquérir prochainement :

Une remorque 750 kg avec rampes en aluminium (remplacement), coût estimatif 2 500 euros TTC
Cuve GNR double paroi de 5 000L, entreposée au 1 chemin St Célerin, coût estimatif 5 000 euros TTC
Barrière de police pour manifestations communautaires, coût estimatif 5 000 euros TTC
Matériels électroportatifs, coût estimatif 2 500 euros TTC
Transpalette manuel, charge 1 tonne, coût estimatif 1 000 euros TTC
Matériel espaces verts, débroussailluse à batterie ou thermique, coût estimatif 1 800 euros

Recette de matériels :

Le service proposera de vendre le matériel non utilisé, obsolète, dans le but d'obtenir une recette.

BUDGET VOIRIE – BILAN ET PERSPECTIVES :

Section de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	1 111 064 €	1 114 492€	1 151 581€	1 163 299€	Notamment : 65 000€ : Carburant 105 000€ : Fournitures voirie 215 000€ : Travaux entretien Voirie 479 581€ : Charges de personnel 77 000€ : entretien flotte automobiles et engins 22 900€ : Crédit-bail tracteur Massey
Recettes	43 072 €	86 069€	44 752€	3850 €	Comprends : Refacturation carburant OM Dotations et participations
Section d'Investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	1 414 851€	987 390€	1 101 455€	748 600€	Comprends : 349 000.00 € de travaux neufs sur le territoire en fonction des projets des communes 100 000€ Travaux Exceptionnels 85 000€ Opération « coup de pouce » 40 000€ Etude Mobilité Douce
Recettes	807 703€	664 152€	574 524€	368 410€	Comprends : 90 526€ FCTVA 114 970€ Opération ordre transfert entre sections Remboursement THD (639 659€) Communes Nouvelles de 2019 : 159 914€ pour 2025, dernière échéance.

BUDGET BATIMENTS – BILAN ET PERSPECTIVES :

Section de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	131 075€	134 780€	173 220€	163 220€	Comprends : Charges à caractère général RH, charge du personnel
Recettes	1640€	10 376€	1 640€	4500€	Remboursement sur rémunération du personnel
Section d'Investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	170 000€	360€	228 584€	86 500€	Comprends : *Réfection/Désamiantage Hangars CDC1 *Outillages portatifs *Matériels bureautique services
Recettes	29 686€	1899€	32 803€	20 328€	*FCTVA *Opérations ordre transfert entre sections

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Hugues BOURGAULT

L'année 2025 sera consacrée à :

- Le suivi des évolutions de la loi Climat et Résilience (ZAN).
- Le lancement du nouveau programme en faveur de l'habitat : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- L'accompagnement des communes en cours d'élaboration, de révision/modification d'un Plan Local d'Urbanisme/ Carte Communale.
- La poursuite des instructions du droit des sols pour les 31 communes sous convention. Trois communes sont instruites en procédure « dématérialisée » aucun flux papier lors de l'instruction.
- La poursuite des instructions des dossiers d'enseignes et publicités pour les communes sous convention. A ce jour 13 communes ont signé la convention.

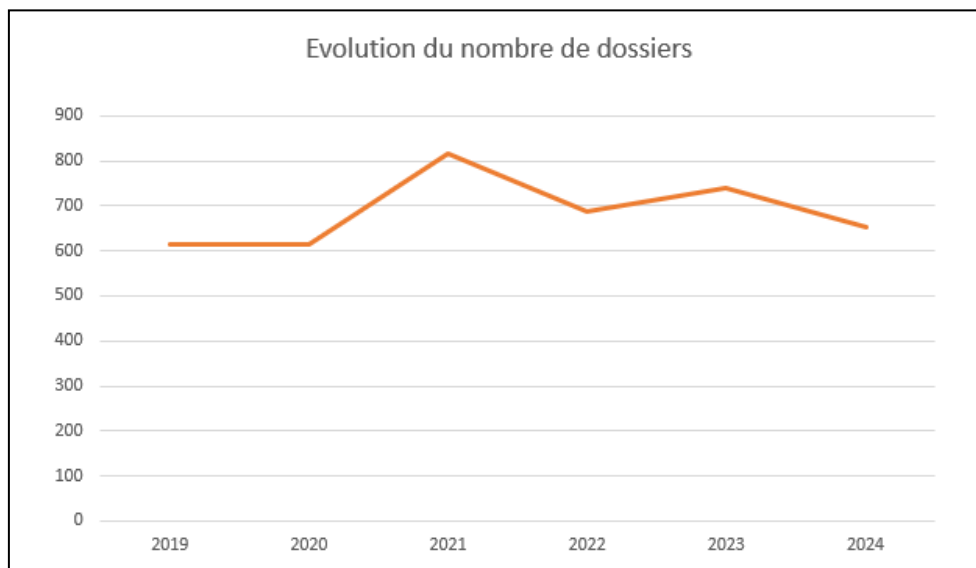
L'URBANISME OPERATIONNEL

Le service urbanisme de la communauté de communes du pays du Neubourg instruit, pour le compte de 31 communes (18 communes couvertes par un PLU et 13 communes couvertes par une carte communale).

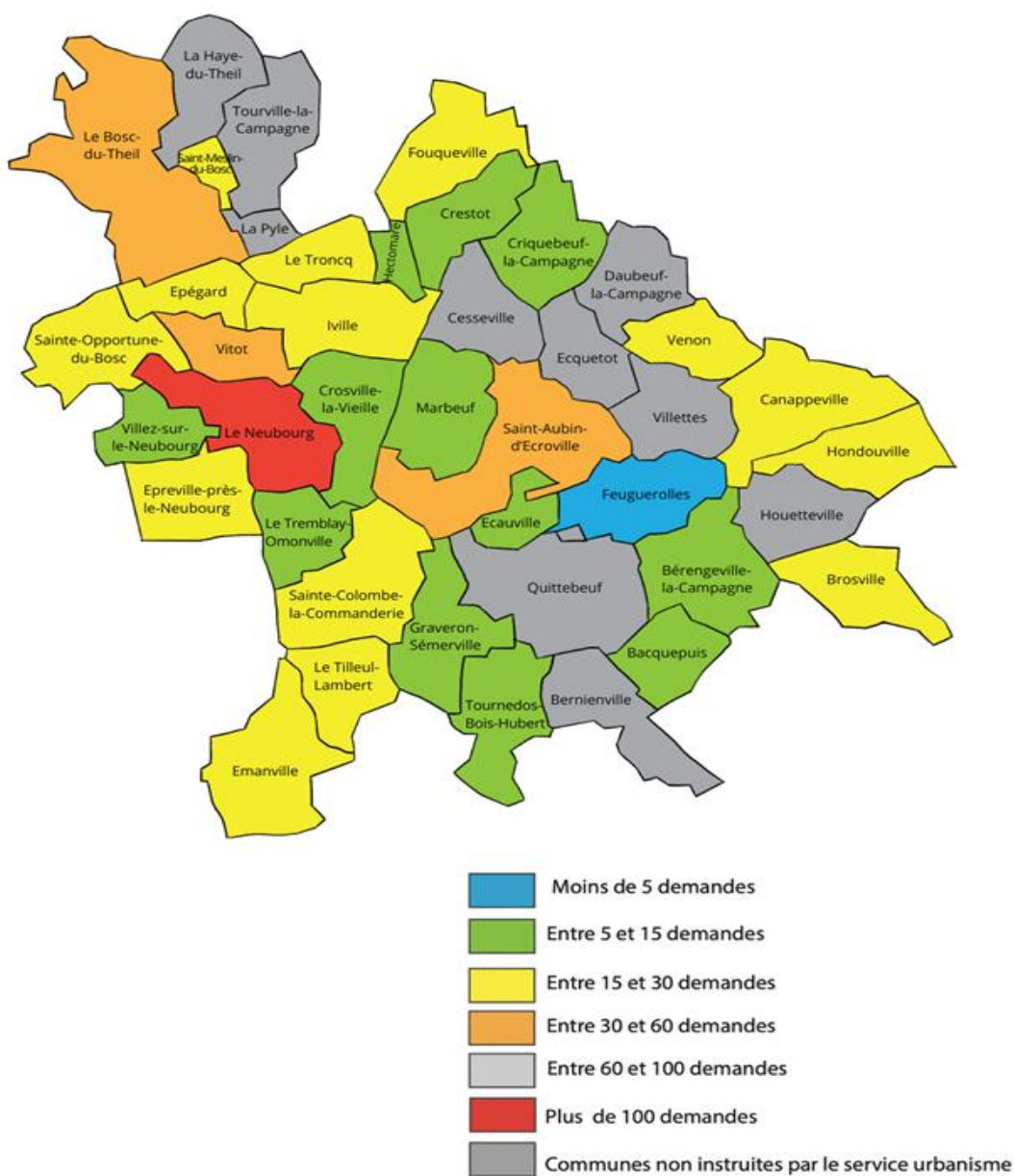
En 2024, le service urbanisme a traité 651 dossiers (Certificat d'urbanisme (CU) opérationnel, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager et Permis de Démolir). Les CU d'information sont traités par les communes (505 dossiers pour l'ensemble des 31 communes en 2024). Le service urbanisme continue d'accompagner les communes.

L'instruction dématérialisée est obligatoire sur la commune du Neubourg. Deux communes ont également intégré en 2024 l'instruction dématérialisée : Le Tilleul-Lambert et de Tournedos-Bois-Hubert.

Evolution du nombre de dossiers instruits par le service urbanisme



Nombre de dossiers instruits par le service urbanisme en 2024 par commune (hors CUa)



SAISIE PAR VOIE ELECTRONIQUE : GUICHET UNIQUE NUMERIQUE ADS

Depuis 2022, la communauté de communes a mis en place le guichet unique numérique pour satisfaire à la législation sur la saisie par voie électronique (SVE). Ce guichet unique numérique permet aux administrés des 31 communes sous convention¹ de déposer s'ils le souhaitent les demandes d'urbanisme de manière dématérialisée. Cette démarche permet : d'avoir un service accessible à tout moment ; Un gain de temps et d'argent car plus besoin de se déplacer en mairie ou d'envoyer via la poste les dossiers ; Une démarche plus écologique grâce aux dossiers numériques, plus besoin d'impression en multiples exemplaires ; Plus de transparence sur le traitement des demandes.

En 2024, 195 dossiers ont été déposés via le guichet unique numérique ADS contre 47 dépôts en 2023 et 33 en 2022.

En 2025, les personnes morales ont l'obligation de déposer les demandes d'urbanisme sur le guichet unique numérique. Cette obligation ne concerne que la commune du Neubourg car elle compte plus de 3 500 habitants.

LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX

En 2025, le service urbanisme poursuivra l'accompagnement des communes lors de l'élaboration, révision ou modification de leurs documents d'urbanisme, sans que son rôle puisse être confondu avec celui d'un assistant du maître d'ouvrage, ou d'un bureau d'études. Les communes dotées d'un nouveau document d'urbanisme devront signer la convention si elles souhaitent l'aide du service instructeur de la communauté de communes.

DEMANDES DE POSES D'ENSEIGNES, PRE ENSEIGNES ET PUBLICITES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le pouvoir de la police de la publicité du Préfet est transféré aux instances locales. Pour notre territoire, le décret du 29 décembre 2023, précise que le pouvoir de la police de la publicité est transféré aux maires des 41 communes quelle que soit la population.

Treize communes de notre territoire ont décidé par convention de confier l'instruction à la communauté de communes du pays du Neubourg. Le service a instruit 3 dossiers sur 2024.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Le 16 juillet 2024, la convention OPAH a été signée entre les différents partenaires : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Département de l'Eure, Action Logement, la Ville du Neubourg et la communauté de communes.

Suite au recrutement de l'opérateur en charge de l'animation et du suivi de l'OPAH, SOLIHA, un avenant a été signé le 30 décembre 2024.

Ce programme qui débute le 1^{er} janvier 2025 est lancé pour 3 ans (2025-2027) et concerne les 41 communes du territoire.

Cette opération permet aux propriétaires (occupant, primo accédant, ou bailleur) qui souhaitent rénover, améliorer, adapter ou remettre sur le marché immobilier leur logement, d'être conseillés sur les travaux et accompagnés dans les demandes de subventions. L'OPAH est destinée aux ménages modestes et très modestes. Elle permet de bénéficier de conseils gratuits et personnalisés ainsi que des aides financières.

Pour la durée de l'opération, il est prévu d'aider au minimum 125 logements : 109 logements occupés par des propriétaires occupants et 16 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés dont 16 conventionnements avec travaux.

EFFECTIFS DU SERVICE

2024

Catégories	Nombre d'agent	Equivalent temps plein
A	1	1
B	0	0
C	3	2.5
Total	4	3.5

2025

Catégories	Nombre d'agent	Equivalent temps plein
A	1	1
B	0	0
C	3	2.5
Total	4	3.5

1 Convention pour confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la communauté de communes

BUDGET URBANISME – BILAN ET PERSPECTIVES :

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	385 625.29 €	225 371.36 €	343 927.35 €	Notamment : * 9 200 € : logiciel métier (hébergement, maintenance) + Maj du cadastre * 6 600 € : guichet unique numérique ADS *35 000 € : Animation – Suivi OPAH année 1 * 7 440 € : convention SOLIHA pacte territorial dérogatoire * 51 000.00 € : subvention OPAH + PIG *180 463.00 € : RH
Recettes	20 995.00 €	26 795.85.00 €	56 358.00 €	*47 979.00 € : OPAH subvention anah (animation et suivi) *8 379.00 € : OPAH subvention Département (animation et suivi)
Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	128 276.00 €	4 134.48 €	2 668.00 €	* 400 € : achat écran ordinateur
Recettes	55 523.29 €	23 583.52 €	11 070.35 €	Notamment : * 59.00 € FCTVA

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La direction du développement du territoire a pour mission d'œuvrer à promouvoir le pays du Neubourg, par la valorisation et l'amélioration de l'image du territoire et de la qualité de la vie et de l'accueil au pays du Neubourg, des habitants, entreprises, professionnels et associations.

Cette stratégie passe par une communication dynamique permettant d'assurer la promotion des actions et initiatives menées par l'ensemble des acteurs locaux, dont les élus du pays du Neubourg. Cette direction orchestre plusieurs services et missions : le développement économique, le tourisme, la communication, la culture et toutes contractualisations et programmations transversales (Contrat de Territoire, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Plan Climat-Air-Energie Territorial, etc.).

Depuis 2023, elle accueille aussi la mission « ressources », qui aide sans se substituer et qui illustre deux ambitions chères au pays du Neubourg : la proximité et l'accompagnement.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Charles PARIS

Compétence obligatoire pour une communauté de communes, le « Développement Economique » a pour mission de favoriser le maintien et l'accroissement de l'emploi et des activités économiques (commerce, artisanat, industrie, agriculture, service).

Monsieur Jean-Charles PARIS, maire d'Hondouville, a été élu le 11 décembre 2023 au poste de vice-président en charge du Développement Economique.

I - La mise en place d'infrastructures d'accueil et de développement des activités

A. Une offre foncière renouvelée et adaptée

La communauté de communes a poursuivi la commercialisation de la zone d'activités de Marbeuf. Il ne reste plus qu'un seul terrain à vendre sur cette zone.

Cette évolution positive dans la commercialisation des zones d'activités réduit considérablement le foncier disponible pour de nouvelles implantations.

Face à la nécessité de disposer de solutions foncières pour permettre le développement d'entreprises, la mission d'identification des terrains pouvant accueillir des entreprises s'est poursuivie et a mené à une présentation en conférence des maires en 2024.

Ce recensement a permis d'identifier des terrains de toutes tailles et en divers endroits du territoire rapidement mobilisables pour l'implantation d'entreprises.

En parallèle, la CCPN et la commune de Vitot travaillent à définir le projet d'implantation d'entreprises sur le terrain dit de Vitot (budget ZA2). Vu la nécessité de passer par une déclaration de projet valant mise en compatibilité avec le PLU, la communauté de communes va porter un projet type village des artisans. Ainsi, en 2025, la CCPN va engager les études de faisabilité et de programmation et lancer un marché pour la maîtrise d'œuvre du projet.

En outre, la communauté de communes mène un travail sur l'aménagement de l'extension de la zone du Bocage qui doit amener sur l'année 2025 à l'achat des terrains (portage par l'EPFN). Cette opération devra être réalisée sur un nouveau budget annexe.

BUDGET ZAE :

Les dépenses du budget ZAE (constituées des zones du haut du Val 1 et 2 à Crosville-la-Vieille et de la Coursière à Marbeuf) ont été basculées sur le budget général, dans le but de clôturer le budget une fois les dernières parcelles commercialisées.

Seules les opérations de vente des terrains et les opérations de stock apparaissent sur ce budget annexe.

Les dépenses sont essentiellement des charges à caractère général (entretien des espaces verts des zones, fourniture d'électricité pour l'éclairage public). Les recettes sont constituées principalement du produit de la commercialisation des terrains et du reversement de 80% de la taxe d'aménagement par les communes d'implantation.

BILAN 2024 :

Dépenses :

En fonctionnement : les seules dépenses réalisées sont des dépenses courantes d'entretien des zones d'activités :

- l'éclairage public : 3 521,12 euros,
- l'entretien des espaces verts : 15 331,20 euros,
- remise en état de l'éclairage public : 2 817,60 euros

En investissement :

- Installation du totem à Marbeuf : 6 846 euros,

Recettes :

En fonctionnement :

- 52 248 euros de vente de terrains (CMI = 32 256 euros et Normandie Technologies = 19 992 euros)

En investissement :

- 9 505,60 euros de taxe d'aménagement reversée par Marbeuf sur les projets réalisés sur les ZA.

PERSPECTIVES 2025 :

Un marché pluriannuel a été lancé pour l'entretien des espaces verts. Une extension de la voirie sera aussi nécessaire dans le cadre des travaux de l'entreprise Normandie Technologies, qui a acheté un terrain en 2024. Le dernier terrain de 1500m² doit être vendu dans l'année (21 000 euros)

Afin de réguler les stocks et dans une optique de clôturer le budget annexe une fois les derniers terrains vendus, l'ensemble des dépenses prévues sur le budget passe dans la partie Développement Economique du Budget Général.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Marché d'entretien des espaces verts : 20 000 euros,
- Eclairage public : 5 000 euros,
- Frais d'acte et de contentieux : 3 000 euros,
- Taxe foncière : 100 euros

En investissement :

- Voirie : 12 000 €,
- Fléchage de la zone : 500€ €

Recettes :

En fonctionnement :

- Vente de terrains : 21 000 €.

En investissement :

- Reversement de 80% de la part communale de la taxe d'aménagement : 21 698,40 €.

Section de Fonctionnement	Budget 2024	CFA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	701 992,33 €	52 248 €	648 744,33 €	Dont sortie des stocks de terrain
Recettes	701 992,33 €	679 647,2 €	648 744,33 €	Vente en 2024 : 52 248 €
Section d'Investissement	Budget 2024	CFA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	627 511,22 €	627 399,20 €	513 873,70	
Recettes	627 511,22 €	52 248 €	513 873,70	

BUDGET ZA2 (TERRAIN DE VITOT) :

Un terrain a été acquis à Vitot dans le but d'y implanter des activités économiques.

L'achat du terrain réalisé en 2022 a été financé par l'excédent généré sur le budget du Village des Artisans. Cette avance pourra, à son tour, être reversée pour une autre opération, les opérations de développement économique se finançant ainsi mutuellement. Le projet d'aménagement de la zone a été retardé, les services de l'Etat n'acceptant plus une simple modification du PLU pour aménager la zone.

Un travail est en cours pour mener une déclaration de projet valant mise en conformité avec le PLU en 2025. Afin de simplifier la procédure et de ne pas être dépendant de l'intérêt des entreprises, la communauté de communes portera un projet de construction type village des artisans.

Les dépenses seront financées par l'excédent réalisé sur le budget Investissement Locatif

BILAN 2024 :

Dépenses :

- Paiement de la taxe foncière : 40 €.

Recettes :

- Subvention du BP (depuis budget Village des Artisans) : 116 0179,61 €.

PERSPECTIVES 2025 :

Pour mener à bien le projet, la communauté de communes va faire appel à un cabinet spécialisé pour lancer une étude de programmation, puis va lancer un marché pour le dépôt du permis de construire et la maîtrise d'œuvre.

Dépenses :

- Frais de bureau d'étude pour la réalisation de la déclaration de projet : 15 000 €,
- Frais de maîtrise d'œuvre : 150 000€
- Taxe foncière : 100 €.

Section de Fonctionnement	Budget 2024	CFA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	171 279,61 €	116 219,61 €		
Recettes	171 279,61 €	40 €		
Section d'Investissement	Budget 2024	CFA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	171 279,61 €	40 €	165 000 €	
Recettes	171 279,61 €	116 279,61 €	165 000 €	Avance du budget principal financée par le BIL

BUDGET ZA – Moulin du Bocage :

Afin de travailler sur l'extension de la zone du Moulin du Bocage prévue dans le PLU de la commune du Neubourg, la communauté de communes va acquérir les terrains. La CCPN fait intervenir l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) pour l'acquisition des terrains. La CCPN aura à sa charge les frais de notaires.

Pour l'année 2025, la CCPN va aussi lancer le marché dans le but de recruter le bureau d'étude qui réalisera les études préalables (études géothermiques, dossier loi sur l'eau...) et déposera le permis d'aménager. Ces études sont estimées à 100 000€.

Dépenses :

- Frais de notaire : 70 000 €,
- Bureau d'étude : 100 000€

Recettes :

- : 170 000€

Section de Fonctionnement	BP 2025	Commentaires
Dépenses	170 000€	
Recettes	170 000€	Financement depuis le BP
Section d'Investissement	BP 2025	Commentaires
Dépenses		
Recettes		

B. L'offre immobilière

Le budget « Investissements Locatifs » a été créé en 2024 par la fusion des budgets annexes Maison des Artisans, Multiservices Saint-Aubin-d'Ecrosville et Boulangerie Brosville).

Chaque compte est traité individuellement mais l'équilibre se fait entre les trois.

En 2025, une nouvelle ligne sera créée pour le projet du 2^{ème} village des artisans à Vitot.

Le Village des Artisans à Crosville-la-Vieille :

L'ensemble des cellules du village des artisans sont louées.

BUDGET VILLAGE DES ARTISANS :

Les dépenses sont essentiellement des charges à caractère général (fourniture d'énergie, entretien, maintenance et assurance) et une part du salaire du chargé de mission. Les recettes sont constituées des revenus des immeubles (location et charges). La communauté de communes n'a plus d'emprunt sur ce bâtiment depuis 2020.

Le budget est donc excédentaire depuis 2021 ce qui permet de reverser l'excédent pour les travaux de la superette de Saint-Aubin-d'Ecrosville et l'aménagement de la zone de Vitot.

BILAN 2024 :

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 sont des dépenses courantes et habituelles.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Eau et électricité : 2 245,25 euros,
- Travaux divers : 604,66 euros,
- Maintenance portail et portes sectionnelles : 750 euros,
- Assurances : 241,43 euros,
- Etat des lieux : 799,99 euros,
- Taxe foncière (acquittée puis refacturée) : 5 010 euros,
- Charge de personnel : 3 930 euros.

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers : 63 186 euros,
- Charges et taxes foncières refacturées : 12 862,41 euros.

PERSPECTIVES 2025 :

Une partie de l'excédent sera reversée au Budget Principal pour le projet de Vitot, une autre partie sert au financement des travaux prévus sur le Multi-services de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Energie : 3600 euros,
- Travaux divers : 13 000 euros (61521 et 615221),
- Maintenance des portes sectionnelles et du portail : 750 euros,
- Honoraires pour frais d'états des lieux : 2 000 euros,
- Taxe foncière : 5 100 euros
- Charge de personnel : 4 010 euros ;

En investissement :

- Remboursement prévisionnel des cautions : 7 000 euros.

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers perçus : 64 000 euros,
- Refacturation des charges et taxes foncières : 13 000 euros.

En investissement :

- Recette prévisionnelle des cautions : 7 000 euros.

Le commerce Multi-services de Saint-Aubin-d'Ecrosville :

Habituellement, les dépenses concernent uniquement des charges à caractère général pour le fonctionnement (entretien et menus travaux).

En 2024, le commerçant a subi un cambriolage. La communauté de commune a engagé les travaux de réparation, qui ont ensuite été pris en charge par l'assurance de la collectivité. Il reste à la charge à la communauté de communes la franchise d'un montant de 1000 euros.

En parallèle, la CCPN installera des plots anti-bélier afin d'éviter de nouveaux cambriolages.

Le marché pour améliorer la performance énergétique du bâtiment (pompe à chaleur et VMC) a été lancé en janvier 2025.

Il n'y plus de reversement du loyer à la commune depuis le printemps 2020 et la modification du bail à construction – qui court jusqu'en 2052 – est intervenue avec l'arrivée d'un nouveau gérant en juin 2020.

Les recettes sont uniquement constituées des loyers perçus et de la refacturation de la taxe foncière. Les travaux de rénovation énergétique prévus sont financés, depuis à la fusion des budgets « Investissements Locatifs », grâce à une partie de l'excédent du Village des Artisans.

BILAN 2024 :

Les travaux de réparation suite au cambriolage ont été engagés en 2024.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Assurances : 358,91 euros,
- Taxe foncière : 674 euros

En investissement :

- Réparations suite au cambriolage : 12 815,56 euros

Recettes :

- Loyer : 4 649,88 euros,
- Refacturation taxe foncière : 674 euros,
- Remboursement assurance : 10 453,07 euros

PERSPECTIVES 2025 :

Les travaux d'isolation et l'installation de la pompe à chaleur et de la VMC seront réalisés en 2025 à la suite du marché. Les plots anti-bélier seront aussi installés en 2025.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Plots anti-bélier : 3 050 euros
- Assurance : 400 euros,
- Honoraires : 500 euros,
- Frais d'actes et de contentieux : 500 euros,
- Taxe foncière : 700 euros.

En investissement :

- Pompe à chaleur et VMC : 30 000 euros,
- Isolation : 15 000 euros,
- Remboursement prévisionnel de la caution : 700 euros,
- RAR : 12 815,56 euros (réparations suite au cambriolage)

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers : 4 650 euros,
- Refacturation taxe foncière : 700 euros.

En investissement :

- Recette prévisionnelle caution : 700 euros.

La boulangerie à Brosville :

La boulangerie est en activité depuis septembre 2016.

BUDGET BROSVILLE :

Ce budget est composé essentiellement de charges de fonctionnement courantes (assurance, menus travaux d'entretien), et de charges d'emprunt (annuité = 13 690 euros). Du point de vue des recettes, elles sont constituées des loyers perçus et de la refacturation de la taxe foncière. Il y a eu un changement de locataire en 2021.

BILAN 2024 :

Il n'y a pas eu de travaux en 2024.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Intérêts emprunts : 2 907,38 euros,
- Taxe foncière : 1 354 euros,
- Assurances : 249,47 euros.

En investissement :

- Capital emprunt : 10 781,46 euros,

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers : 16 061,76 euros,
- Refacturation taxe foncière : 1 354 euros.

PERSPECTIVES 2025 :

Il n'y a pas de travaux prévus. Seules les recettes habituelles de loyers sont attendues. Un nouveau bail commercial sera à signer dans l'année avec le locataire actuel (fin du bail commercial).

Dépenses :

En fonctionnement :

- Bâtiments publics : 3 000 euros,
- Frais d'acte pour éventuel état des lieux : 500 euros,
- Assurances : 375 euros,
- Taxe foncière : 1 400 euros,
- Intérêts de l'emprunt : 2 722 euros.

En investissement :

- Capital de l'emprunt : 10 967 euros,
- Remboursement prévisionnel de la caution : 2 400 euros.

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers 16 061,76 euros,
- Refacturation de la taxe foncière : 1 400 euros.

En investissement :

- Recette prévisionnelle de caution : 2 400 euros.

SYNTHESE BUDGET « INVESTISSEMENT LOCATIF » EQUILIBRE

Section de Fonctionnement	Budget 2024	CFA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	193 779,42 €	21 022,88 €	277,885,90 €	<i>Dont 165 000€ pour le financement de l'opération ZA2</i>
Recettes	193 779,42 €	109 241,12 €	277,885,90 €	
Section d'Investissement	Budget 2024	CFA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	52 062,90 €	14 034,66 €	88 731,56 €	<i>Dont RAR : 20 664,56 €</i>
Recettes	52 062,90 €	2 737,40 €	88 731,56 €	

II – Les actions d'accompagnement et de soutien aux acteurs économiques

A. Le commerce

Depuis 2022 et la mise en place de la carte de fidélité du pays du Neubourg, la communauté de communes a pris en charge les frais de fonctionnement de la carte de fidélité pour les commerçants. En 2024, aucun nouveau commerçant n'a rejoint le dispositif et plusieurs commerçants ont souhaité l'arrêter. Par conséquent, en accord avec les commerçants, il a été mis fin au contrat au 31 décembre 2024.

En 2024, une enquête a été menée auprès des commerçants pour évaluer leur usage des outils numériques et la nécessité ou pas de mettre en place des outils d'accompagnement sur la transition numérique. Les résultats n'ont pas montré de résultat significatif justifiant la mise en place d'actions collectives, les commerçants ayant eux-mêmes la possibilité d'utiliser leur opérateur de compétences (OPCO) pour se former.

Sur le volet des aides à l'investissement, il est proposé de poursuivre le soutien aux projets des commerçants et artisans via le dispositif régional Impulsion Proximité. L'intervention de la CCPN a pour objet de bonifier le montant du prêt accordé par la Région pour tout projet d'investissement (à l'exclusion du foncier, de l'immobilier et des véhicules) par l'octroi d'une subvention équivalant à 10% du montant du prêt de la Région dans la limite de 5 000 euros.

B. L'emploi et la formation

• Permanences de France Travail

France Travail n'effectue plus de permanence physique sur le territoire, mais les candidats peuvent effectuer leurs formalités administratives à l'EFS (Espace France Services) et bénéficier des services d'un conseiller France Travail en visio.

- **La Mission Locale**

Depuis 2014, la communauté de communes a contractualisé avec la Mission Locale pour accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. La Mission Locale assure une permanence hebdomadaire au Neubourg, dans les locaux du Centre Médico-Social (CMS) départemental du Neubourg depuis janvier 2022. Le partenariat a été reconduit en 2022, pour une durée de 3 ans, selon les termes de la convention financière validée en conseil communautaire. Un renouvellement de la convention est donc à prévoir en 2025. Le montant de la participation de la CCPN est révisable annuellement sur la base de 1.09 euros par habitant, soit 24 572 euros en 2024.

En 2024, la Mission Locale a poursuivi la mise en place des ateliers mensuels (comment préparer un entretien, visite d'entreprises, etc.) pour permettre aux jeunes de découvrir leur territoire et ses ressources.

- **Info Conseil en évolution professionnelle (CEP)**

L'entreprise CIBC a été lauréate de l'appel à projet « info CEP » de l'Etat dans le but de déployer sur les territoires des permanences à destination des salariés et des travailleurs indépendants qui ont des projets de réorientation professionnelle. Ces permanences sont gratuites pour la CCPN et pour les usagers. Les permanences ont débuté le 13 février 2024 dans les locaux de la Gare et se tiennent tous les mardis.

C. Le soutien aux entreprises

- **Le Guichet Entreprise**

En 2023, le dispositif de la Région « Ici Je Monte Ma Boite » a pris un autre format dans le but de capter davantage de porteurs de projets. La Région Normandie a labellisé 10 structures pour l'accompagnement des porteurs de projets.

Parmi les structures labellisées, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) poursuivent leurs permanences dans les locaux de la communauté de communes sur le rythme d'une matinée par mois.

Ces permanences sont complétées par celles d'Initiative Eure (le 1^{er} jeudi de chaque mois, journée complète). La CCPN apporte un soutien financier à Initiative Eure à hauteur de 450 euros + 21 cts par habitant, soit 5 186,55 euros pour l'année 2024.

La CCPN et Initiative Eure ont aussi organisé le 15 février Le Club des Entrepreneurs, une matinée favorisant la rencontre entre chefs d'entreprise et partenaires. La matinée a réuni 30 personnes.

- **Le Club des Entreprises du Pays du Neubourg (CEPN)**

La communauté de communes a soutenu le CEPN dans la mise en place d'une action sur le thème de la santé au travail. Cette action vise à financer des formations de sauveteur secouriste du travail (SST) aux salariés des entreprises du territoire (maximum 2 salariés bénéficiaires par entreprise) ainsi que l'acquisition de défibrillateurs.

Ce projet a été soutenu par le programme « LEADER » à hauteur de 60 000 euros et la communauté de communes intervient en complément à hauteur de 20% du financement public, soit 15 000 euros.

- **Aides aux entreprises**

La communauté de communes a voté en 2023 un nouveau règlement pour les aides à l'immobilier d'entreprise, dont la compétence est déléguée au Département.

Chef de file du développement économique, la Région Normandie propose de nombreux dispositifs destinés à soutenir les entreprises (comme Impulsion Proximité, cofinancé par la CCPN).

2025 va marquer un changement dans les dispositifs d'aide aux entreprises puisque le Département va arrêter les dispositifs d'aide à l'immobilier.

Par ailleurs, face aux difficultés récentes observées chez plusieurs entreprises, la communauté de communes organise un évènement à destination des entreprises susceptibles de rencontrer des difficultés, afin de leur faire connaître les partenaires et les dispositifs d'accompagnement disponibles.

- **« LEADER » et « Territoire d'Industrie »**

La communauté de communes participe au financement des deux chargées de mission « LEADER », dont le programme a été lancé en 2023.

La communauté de communes est également devenue lauréate du programme « Territoire d'Industrie » (2^{ème} phase), avec les mêmes partenaires que pour « LEADER » : les intercommunalités de Bernay Terres de Normandie, du Pays de Conches, et Normandie Sud Eure.

La candidature au programme a reposé sur 4 axes :

- Animation et synergies locales : se parler, se rencontrer, se connaître, pour des partenariats efficaces,
- Formation, compétences et recrutement : des synergies ici et maintenant pour un avenir serein,
- Ecologie industrielle et transition énergétique : l'adaptation au service de la compétitivité et de l'attractivité,
- Lin et filières biosourcées, la recherche au service du développement et du renforcement de filières d'avenir. Ce label doit amener au recrutement d'un chef de projet, qui sera financé au maximum à 70% par l'agence nationale de la cohésion des

territoires (ANCT), et le reste entre les intercommunalités au prorata du nombre d'habitants (selon les mêmes modalités que le programme « LEADER »), et qui aura pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

La 1^{ère} action significative dans le cadre de « Territoire d'Industrie » a été l'organisation de l'évènement Cap Décarbène sur le thème de la transition environnementale auprès des entreprises. Cet évènement s'est tenu au Bosc-du-Theil et a attiré plus de 50 personnes.

BUDGET GENERAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Le volet « Développement Economique » du budget principal est actuellement principalement un budget de fonctionnement (charges de personnel et participations financières à l'action de nos partenaires de l'emploi et de la formation notamment). Pour rappel, étant une composante du budget principal, l'équilibre se fait au niveau du budget principal, les dépenses et recettes des sections de la partie « Développement Economique » ne sont donc pas équilibrées.

Depuis 2024, les dépenses liées aux zones d'activités du Haut du Val 1 et 2 et de la Coursière sont basculées sur la partie Dev Eco du budget principal.

BILAN 2024 :

Dépenses :

Fonctionnement :

- Convention de partenariat Mission Locale : 24 584,95 euros,
- Organisation d'évènements : 312,40 euros,
- Convention de partenariat Initiative Eure : 5 186,55 euros,
- Financement LEADER : 3 084,63 euros,
- Charges de personnel : 95 395,69 euros.

Recettes :

- Parts du salaire du chargé de mission imputées aux budgets annexes : 3 930 euros,

PERSPECTIVES 2025 :

D'une façon globale, les dépenses prévues pour la partie Développement Economique du Budget Principal sont à la baisse, notamment du fait de l'arrêt de la carte de fidélité du Pays du Neubourg.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Actions pour relancer la dynamique du commerce de centre-ville : 5 000 euros
- Autres « fêtes et cérémonies » : 1 000 euros (évènement à destination des entreprises, notamment pour les entreprises en difficulté),
- Convention de partenariat Mission Locale : 24 584,95 euros,
- Subvention Initiative Eure : 5 186,55 euros,
- Financement Leader et Territoire d'Industrie : 7 421 euros,
- Subvention auprès du Neubourg dans le cadre de PVD : 4 000 euros
- Dépenses de personnel (la directrice, le responsable du développement économique) : 106 875 euros.
- (ZAE) Marché d'entretien des espaces verts : 20 000 euros,
- (ZAE) Eclairage public : 5 000 euros,
- (ZAE) Frais d'acte et de contentieux : 3 600 euros,
- (ZAE) Taxe foncière : 100 euros.

En investissement :

- Subventions d'investissement aux entreprises commerciales et artisanales (Impulsion Proximité) : 20 000 euros,
- Licence Adobe : 500 euros,
- (ZAE) Voirie : 12 000 euros,
- (ZAE) Fléchage sur les ZAE : 500 euros.

Recettes :

En fonctionnement :

- Refacturation d'une part du salaire du chargé de mission aux budgets annexes : 6 015 euros.

En investissement :

- (ZAE) Reversement de 80% de la part communale de la taxe d'aménagement : 21 698,40 euros

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>CFA 2024</i>	<i>BP 2025</i>	<i>Commentaires</i>
Dépenses	214 234,52 €	164 604,57 €	191 418,29 €	
Recettes	3 930 €	4 392,20 €	6 015 €	
<i>Section d'Investissement</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>CFA 2024</i>	<i>BP 2025</i>	<i>Commentaires</i>
Dépenses	80 177,68 €	6 831,46 €	244 677,68 €	<i>Dont 170 000€ d'avance vers ZA3</i>
Recettes	50 296,20 €	11 235,08 €	67 704,37 €	

COMMUNICATION

Le service communication

En 2025, outre l'appui quotidien aux services dans leurs supports de communication, et un travail sur l'uniformisation de ces derniers, la réalisation du magazine communautaire, l'exécution des tâches récurrentes (prises de vues, mise à jour du site internet, élaboration du rapport d'activités, veille, création des supports de communication des services, création vidéos, reportages, accompagnement et conseils aux agents, relations partenaires et prestataires, gestion du budget...), se poursuivra la modernisation de la communication, voulue plus percutante.

Bilan 2024 :

Le service n'a pas eu de chargé de communication pendant 7 mois (de février à septembre) jusqu'au recrutement d'un alternant en septembre 2024. Malgré cela toutes les missions quotidiennes du service ont pu être assurées grâce au recrutement d'un stagiaire pendant trois mois et le détachement plus important du responsable attractivité.

Le service communication a pu assurer une meilleure présence sur le territoire pour aller à la rencontre des acteurs locaux, mieux relayer toutes les initiatives, et ainsi devenir un réflexe et un soutien pour les habitants, les communes, les associations et les professionnels. Les services tourisme et communication ont été particulièrement interdépendants sur plusieurs actions ce qui a fait émerger une réelle dynamique.

La collectivité a bénéficié d'une meilleure couverture médiatique que ce soit sur les réseaux ou dans la presse.

Le design complet du magazine communautaire *Le 41 à la une* a été complètement revu en interne. Une nouvelle charte graphique a été réalisée et déclinée sur l'ensemble des supports de communication sortis entre juin et décembre 2024 de la collectivité. Cela sera poursuivi en 2025, ce qui permettra de continuer l'harmonisation de nos supports.

Les chiffres :

Le réalisé 2024 est inférieur aux prévisions notamment car les dépenses prévues pour le personnel ont été bien inférieures puisque le service n'a pas eu de responsable pendant 8 mois. De ce fait plusieurs projets n'ont pas pu voir le jour.

On peut relever que :

- Le magazine ayant été réalisé en interne, il n'y a pas eu besoin de faire appel à un prestataire. (- 1 500 euros)
- La refonte complète de la charte graphique par une agence n'a pas eu lieu. (- 1 500 euros)
- Les campagnes de communication prévues dans les médias n'ont pas été réalisées. (- 9 500 euros)
- La constitution d'un fond vidéos et photos n'a pas été mis en place. (- 5 000 euros)
- Les goodies n'ont pas été déclinés ni le kit pour les nouveaux arrivants (- 9 075 euros)

En 2025, le contexte financier tendu pousse à la prudence, d'autant plus sur des dépenses liées à la communication.

Les actions en communication vont donc être centrées sur :

- La sortie d'un kit pour les nouveaux arrivants au sein de la collectivité et sur le territoire.
- La constitution d'une base photos et vidéos professionnelles.
- Le renouvellement des goodies de la collectivité pour être mieux identifiés, le peu de stock restant est aujourd'hui obsolète (stylos, carnets, tote-bags, textile).
- La modernisation et le réassort des supports de communication de la collectivité (kakémonos, banderoles, stand...).

En ce qui concerne les charges liées aux agents, il y aura une diminution par rapport au BP 2024 :

Le responsable attractivité va passer de 30% à 20% sur la communication.

Le recrutement d'un alternant en tant que chargé de communication permet de diminuer les charges de personnel qui avaient été prévues en 2024.

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	135 399,33 €	67 420€	74 741 €	
Recettes	1 000 €	1 000€	1 000 €	
Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	2 500 €	959 €	5 670 €	
Recettes	2 949 €	2 654 €	0€	

PERPSECTIVES 2025 :

- Adoption de la nouvelle stratégie de communication pour les 3 années à venir,
- Définition de l'identité et de l'image de marque de la collectivité, pour une déclinaison fin 2026 (cadeaux publicitaires, supports de communication, refonte de la charte graphique et du site internet...),
- Poursuite de la présence dans les médias sur les actions de l'ensemble de nos services et des élus,
- Etude et mise en place d'une nouvelle stratégie de communication digitale pour l'ensemble de la collectivité et les services.
- Modernisation de l'image de la collectivité.

La mise en place intégrale de l'ensemble de ces actions se déclinera sur 2025 et 2026 (déclinaison de l'ensemble des supports, éléments de communication externe et interne...).

TOURISME, SPORT

Monsieur Roger WALLART

TOURISME :

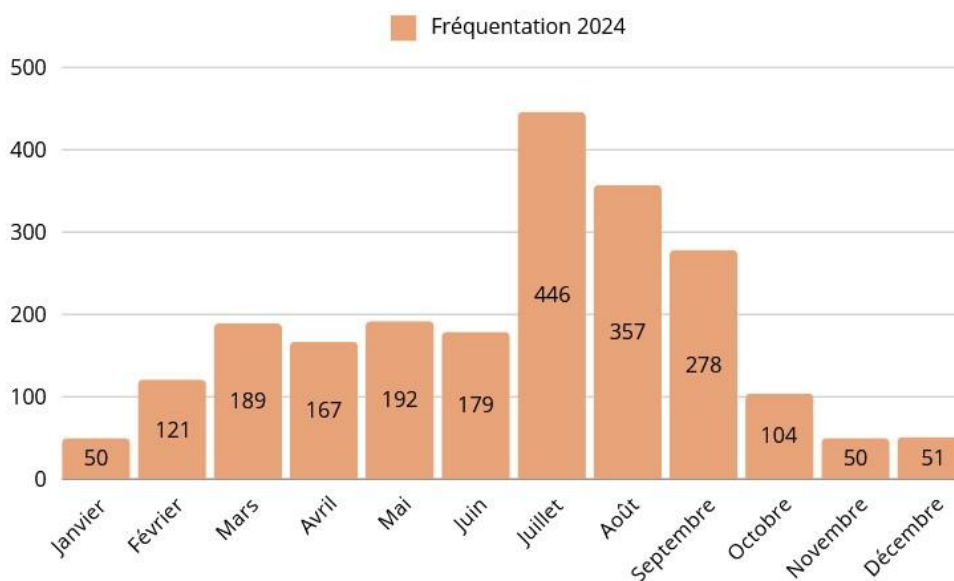
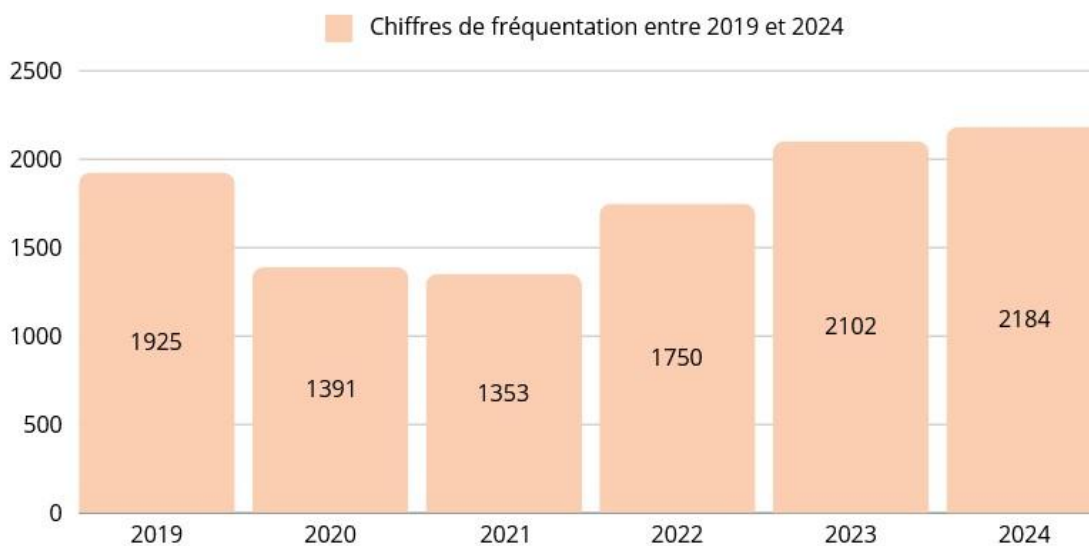
L'office de tourisme du Pays du Neubourg, a continué, durant l'année 2024 sa montée en puissance. 2 184 visiteurs ont poussé la porte de l'office de tourisme. De multiples actions ont été menées à l'intention du grand public et des professionnels du territoire.

Ces initiatives mettent en lumière les belles réalisations qui y émergent, les synergies qui s'y développent, et l'engagement des commerçants, entreprises, associations, communes et élus du pays du Neubourg

BILAN 2024 :

Bilan très honorable pour l'office de tourisme qui a accueilli **2 184 visiteurs**, soit une hausse de la fréquentation de presque **4% par rapport à 2023**. Dans ces 2184 visiteurs, **43% des usagers étaient du pays du Neubourg**. L'office de tourisme a traité, en 2024, **1 557 demandes individuelles**.

Pour comparatif, en 2024, la fréquentation dans l'Eure est légèrement inférieure à 2023, mais comparable à 2022, avec une baisse modérée de 4%.



Dans le cadre de la promotion du territoire, l'office de tourisme est de plus en plus présent sur le territoire :

- Le 25 janvier, sur le forum des métiers des collèges du Neubourg,
- Le 15 mars, sur le Tour de Normandie, cyclisme féminin,
- Le 27 mars, la CCPN a accueilli, pour une seconde fois, une partie de l'équipe d'Eurêka, l'agence d'attractivité de l'Eure, pour un « roadshow sur le thème de l'exceptionnel ». Au programme, visite du CFE à Canappeville, du manoir des Chevaux Dorés, hébergement au Neubourg, de l'église de Cesseville ainsi que du Domaine du Champ de Bataille.
- Le 4 avril, un groupe de travail, avec les élus, sur la grappe Village d'avenir,
- Le 11 avril, à rencontrer les propriétaires de Gîte de France pour proposer nos brochures,
- Le 19 avril, au lancement de saison d'Eurêka,
- Le 28 mai, à la réunion des secrétaires de mairies,
- Le 1er juillet, sur le tournage du média Deux-sept sur la voie verte,
- Le 2 juillet, pour animer la balade contée dans le cadre de la programmation annuelle du service d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) de la CCPN,
- Le 1er septembre, au forum des associations d'Iville,
- Le 7 septembre, au forum des associations de Quittebeuf
- Le 26 septembre, à l'évènement « Fertiles », organisé par le département de l'Eure, sur le site du Teillage du Ressault,
- Et aussi, sur différentes inaugurations de commerces, visites d'expositions, visites d'hébergements dont de nombreux gîtes, prises de photos et auprès du public scolaire en juin durant leurs sorties vélos.

Zoom sur le lancement de la saison touristique :

La saison touristique a été lancée, le lundi 13 mai, à Hondouville.

Au programme : Perspectives 2024, actualités de l'office de tourisme et de la com'com', atelier autour de la communication (Au choix : création d'un flyer ou montage vidéo), temps d'échanges & mini-bourse d'échange.

Cette journée a été saluée :

- par la presse, dans un article du Courrier de l'Eure intitulé : « Ensemble pour être plus fort »,
- par les participants et a permis à chacun de mieux se connaître, bien qu'ils aient été moins nombreux à participer

Sur la période mai-juin, l'office de tourisme a accueilli une exposition de photographies sur le château de Graveron-Sémerville.

Fin juin, a été organisé le premier « Jeudi de l'office » chez Florent Rodier, céramiste au Tilleul-Lambert, un évènement créé pour rassembler les professionnels du territoire et faire découvrir l'atelier céramiste, la dizaine de participants a montré un vif intérêt à se rencontrer et à renouveler cette manifestation en 2025.

Zoom sur les journées européennes du Patrimoine (JEP) 2024 :

Les JEP 2024 ont particulièrement été mises en avant, avec en amont la collecte des informations au sein des communes, la constitution du programme largement diffusé et plusieurs posts Facebook avant, pendant et après le week-end des JEP.

Également par la présence de Clotilde dans 4 communes : Le Troncq, Quittebeuf, Crestot et Graveron-Sémerville ainsi que de la présence de Tom, chargé de communication dans de nombreuses communes pour faire un reportage photos. Le nombre important de sites ouverts à l'occasion a largement contribué au succès. En parallèle, l'accueil de l'office de tourisme a pu être assuré.

Une année marquée par les déplacements sur le terrain : l'équipe s'est rendue sur de nombreuses manifestations afin d'en assurer la promotion notamment sur nos réseaux sociaux (fêtes communales, rencontres avec les prestataires et partenaires). Cela se poursuivra en 2025.

Comme les années passées d'autres occasions permettent de faire la promotion des services et des produits locaux : commandes chez nos fournisseurs du pays du Neubourg pour tous les événements, (roadshow, jeudi de l'office, ...), distributions des supports de la com'com' et de l'office au sein des commerces, mairies, crèches, etc. , à continuer également donc la diffusion du livret des balades contées réalisé en fin 2024 mais qui sera surtout promu en 2025, avant chaque période de vacances scolaires.

Avec plaisir et professionnalisme sur l'ensemble de l'année 2024, l'office de tourisme, soucieux de former les professionnels de demain, a accueilli 3 stagiaires et 1 personne en immersion, presque tous natifs ou résidents du pays du Neubourg. Merci à Eva, Orlane, Théo et Odile pour leur sourire.

Zoom sur la communication :

Tout au long de l'année, chaque mercredi, la chargée de mission tourisme a publié « Les idées de sorties » sur Panneau Pocket (2 493 abonnés). Ces publications, qui recensent les manifestations à venir au pays du Neubourg et dans ses environs, rencontrent un franc succès.

En 2024, cette dynamique s'est poursuivie sur la page Facebook, enrichie de plus de 185 publications (similaire à 2023 avec 192 posts), valorisant nos événements, commerçants, associations, prestataires, ainsi que les missions et actions du territoire. Ce travail d'animation a porté ses fruits : en décembre 2024, la page comptait 2 570 abonnés, marquant une belle progression. Cette évolution récompense les changements mis en place suite au diagnostic d'Eure Tourisme, notamment la diversification des contenus et l'adoption d'un ton plus engageant. Mention spéciale au travail en transversalité avec le développement économique qui nous a permis d'alimenter une quinzaine de vidéos et une belle interactivité avec le public de la page.

Par ailleurs, comme chaque année, Clotilde a mené en fin d'année « La collecte des données ». Cette étape clé vise à encourager les professionnels du territoire à mettre à jour les informations les concernant, garantissant ainsi une communication de qualité sur notre site web.

Les dépenses du CA 2024 ont été inférieures au BP 2024, notamment car les travaux à l'étage de La gare ont été reportés dans l'attente des travaux d'extension, le projet au Domaine du Champ de Bataille n'a pas été finalisé en 2024, mais sera programmé en 2025.

Pour rappel, depuis 2023, les frais habituels de fonctionnement et de maintenance du bâtiment de la Gare sont imputés sur le budget général et refacturés seulement pour partie à l'office de tourisme qui n'a pas vocation à supporter les frais pour l'ensemble des services hébergés dans le bâtiment.

PROSPECTIVES 2025 :

En 2025, il est proposé de poursuivre la montée en puissance dans le domaine du tourisme avec les priorités suivantes :

- La poursuite de la **structuration du réseau des professionnels** (interconnaissance, réseau de recommandations, formations aux outils numériques et réseaux sociaux), qui sont comme nos élus et nos habitants les meilleurs ambassadeurs du Pays du Neubourg.
- La poursuite de **l'amélioration de nos outils de communication** (affichage, dépliant des randonnées)
- Le début de **la modernisation de la boutique**, en 2025, la boutique-test sera lancée avec la diversification du catalogue et des produits Heula (gourdes, cartes postales, mugs, parapluies et capes de pluies), afin de générer plus de recettes en proposant des produits très demandés par les touristes (cartes postales, magnets, etc.).
- Les **mobilités douces** (vélo et rando) et les **aires de camping-cars** : le travail sera à poursuivre en 2025, en lien avec le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), les projets des communes et le département de l'Eure.

Dans l'attente, et comme les années précédentes, le budget de l'Office de Tourisme est majoritairement constitué de dépenses de fonctionnement à caractère général, de charges de personnel et de communication.

Quelques évolutions dans le budget :

Dans le contexte actuel le BP 2025 est en légère baisse. Les actions significatives qui seront menées en 2025 sont :

En fonctionnement :

- Il est proposé de moderniser nos brochures de randonnées, de poursuivre l'impression d'affiches mensuelles (dépense prévisionnelle : 10 500 euros).
- Il est proposé d'acheter des produits Heula (700 euros à la première commande)
- Il est proposé de travailler sur l'identité du territoire avec une graphiste du pays du Neubourg pour la réalisation des magnets et cartes postales « Pays du Neubourg » (dans un montant maximum de 850 euros)
- Il est proposé de réitérer la journée au Domaine du Champ de Bataille (effectuée en 2019), (pour un montant de 2 400 euros dont 400 euros de recettes).

La subvention depuis le budget général devrait être approximativement la même qu'en 2024 et avoisiner les 110 000 euros ; Les charges liées au bâtiment, qui accueille maintenant le pôle animation jeunesse (PAJ), l'Espace France Services (EFS) et la communication, sont dorénavant affectées au budget général et refacturées au prorata à chaque service, d'où une diminution des charges à caractère général. La participation de l'office de tourisme à ces frais est estimée à environ 12 000 euros, comme en 2024.

En investissement :

- Il n'est prévu aucune dépense dans la section investissement.
- Comme en fonctionnement, les dépenses d'investissement liées au bâtiment sont affectées sur la section « La Gare » du budget général, et notamment les travaux d'extension.

En cours d'année, et selon l'avancée des dossiers, une décision modificative pourra être proposée aux élus pour intégrer les dépenses et recettes de projets à l'étude (création de haltes et signalétique sur la voie verte, installation d'équipements de loisir autour des itinéraires de randonnée). Le travail sera à poursuivre en 2025, en lien avec Aude CRANOIS, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et le schéma des mobilités douces, les projets des communes, le Département de l'Eure et son plan l'Eure à vélo.

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	113 629 €	103 489.50 €	112 719 €	
Recettes	113 629 €	45 000 €	112 719 €	
Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	11 298.73 €	1 985.40 €	10 865 €	
Recettes	11 298.73 €	2 939 €	10 865 €	

RESSOURCES HUMAINES

BUDGET OFFICE DE TOURISME (OT)

1) Structure des Effectifs

Evolution des effectifs sur emplois permanents budget OT

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2023	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2024	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2025
Alternant		1	0
ADMINISTRATIF			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	1	1	1
TOTAL GENERAL	1	1	1

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental, en disponibilité ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...)

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « plurélya »).

Eléments de paies en €	2023	2024
Masse salariale	61 225	74 216
Dont :		
Traitement indiciaire	21 883	22 635
NBI	0	394
Régime indemnitaire	2 030 (CIA inclus)	3 690 (CIA inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	0	0

La masse salariale 2024 a augmenté suite au versement de la prime du pouvoir d'achat ainsi qu'à la mise en place d'une NBI suite à la stagiairisation d'un agent et la revalorisation du régime indemnitaire de ce dernier. La refacturation du poste de responsable attractivité a été calculée sur l'année complète et est donc plus élevée qu'en 2023. La revalorisation des grilles indiciaires a aussi généré une augmentation sur 2024.

3) Actions sociales

Les agents de la collectivité bénéficient :

- D'un compte épargne temps
- D'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labélisée depuis le 1er janvier 2013
- D'une participation employeur forfaitaire symbolique pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labélisé à partir du 1er janvier 2019. Cette participation passera à 7 € dès le mois de janvier 2025.

4) Le temps de travail

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année.

L'agent de l'office du tourisme travaille les samedis et parfois le dimanche.

5) Perspectives 2025

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du Glissement vieillesse technicité (GVT). Le budget sera peut-être impacté par la hausse des cotisations patronales que nous ne maîtrisons pas à ce jour.

GYMNASE :

Le pôle sportif André Clousier au Neubourg est ouvert depuis septembre 2014. Pleinement investi par les associations depuis son ouverture, l'ensemble des créneaux sont utilisés.

Le gymnase accueille les associations ou les clubs sportifs suivants :

- Année scolaire pleine : hand-ball, escrime, escalade, badminton, danse,
- Période hivernale : cyclisme, athlétisme.

Pour l'optimisation maximale du site, les jours et les plages horaires sont revus chaque fin d'année scolaire avec les clubs et associations sportives.

En lien avec la Direction de l'Aménagement du Cadre de Vie, un plan annuel et/ou pluriannuel de travaux d'entretien et de suivi des contrôles périodiques du gymnase est en place et ajusté chaque année en fonction des besoins. Ce plan répond au besoin de fonctionnement du site. Il est prévu de le compléter par la mise en place de marchés pour ce qui est des contrôles périodiques, ce qui permettra un meilleur suivi.

BILAN ET PERSPECTIVES 2025 :

- Poursuivre la programmation des travaux et contrôles périodiques en lien avec le service bâtiments et moyens,
- Poursuivre en lien avec le service bâtiments et moyens l'optimisation énergétique du gymnase avec la rénovation de l'éclairage de la petite salle (passage en led), la mise en conformité de certains postes de sécurité suite à des évolutions réglementaires (ligne de vie du toit) et le suivi des contrôles et contrats de maintenance au travers de la mise en place de marchés (électricité, gaz, incendie, matériel sportif, etc.),
- Poursuivre le développement des supports de communication (notamment avec une mise à jour régulière des supports numériques en lien avec le service communication de la CCPN), toujours dans l'objectif de valoriser les activités portées par les clubs en résidence ainsi que les événements et les partenaires.
- Poursuivre la réflexion lancée en fin d'année sur le savoir vivre ensemble : utilisateurs du site et riverains
- Poursuivre la réflexion lancée en fin d'année sur les modalités d'usage et de respect du site, utilisé à ce jour en autonomie par les clubs et associations sportives

Section de Fonctionnement	Budget 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
Dépenses	249 230.49 €	225 167.17 €	247 345.01 €
Recettes	6 452.00 €	3 298.70 €	4 000.00 €
Section d'Investissement	Budget 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
Dépenses	177 715.97 €	170 158.56 €	252 352.49 €
Recettes	11 303.49 €	10 600.92 €	14 865.36 €

ANIMATIONS : PROMO-PRESTIGE

Les demande de subventions au titre de PROMO-PRESTIGE sont très variables d'une année à l'autre. En 2023, 5 demandes avaient été déposées et 4 avaient reçu un avis favorable. En 2024, 14 demandes de subventions ont été déposées auprès de PROMO-PRESTIGE et présentées en commission « tourisme et sport » ; 11 dossiers ont reçu un avis favorable :

- Le Tour de l'Eure des Juniors,
- Prix au nom de la communauté de communes pour une course hippique se déroulant le week-end de la Pentecôte sur l'hippodrome du Neubourg,
- Tournoi international féminin de tennis du Neubourg,
- La compagnie ASPHALTE pour le Festival « Et Pop ! au Château » dans le cadre des journées européennes du patrimoine.
- Le Triathlon du Pays du Neubourg
- 81^{ème} anniversaire de la 2^{ème} DB
- L'amicale sportive Hondouville football pour la rencontre de gala organisée entre une sélection d'anciens jours de l'ASHF et le Variété Club France
- Octobre Rose
- L'association des amis des campagnes de France pour les 70 ans du centre de formation en élevage de Canapeville
- L'association des amis des campagnes de France pour la réhabilitation du de l'arboretum de Canapeville.

En parallèle, les modalités de fonctionnement du dispositif ont été une nouvelle fois revues via son règlement en fin d'année, avec à compter de 2025 :

- Retour à une seule fenêtre de dépôt : 15 mars avec une réponse au plus tard le 30 avril, ce qui permet d'optimiser les montants des subventions allouées sans devoir conserver des crédits « au cas où » en prévision de la 2^{ème} session annuelle.
- Création de 2 catégories :
 - o *Catégorie n°1* : les projets innovants concourant à la promotion du Pays du Neubourg et présentant un rayonnement supra communal pourront bénéficier de subventions (sous réserve de déposer un dossier dûment complété lors de chaque demande).
 - o *Catégorie n°2* : les projets pouvant être assimilés à de grands évènements (par leur caractère exceptionnel, leur fréquentation, leur retentissement ou leur prestige) pourront bénéficier de subventions (sous réserve de déposer un dossier dûment complété lors de chaque demande).
- Mise en place de règles concernant le montant des subventions accordées :
 - o *Catégorie n°1* : les projets innovants concourant à la promotion du pays du Neubourg et présentant un rayonnement supra communal pourront bénéficier d'une subvention maximale de 20% du montant total du projet dans la limite de 2 000 euros.
 - o *Catégorie n°2* : les projets pouvant être assimilés à de grands évènements (par leur caractère exceptionnel, leur fréquentation, leur retentissement ou leur prestige) pourront bénéficier d'une subvention maximale de 10% du montant total du projet dans la limite de 5 000 euros.

PERSPECTIVES 2025 :

- Les sollicitations du fond PROMO-PRESTIGE sont très variables d'une année sur l'autre, toutefois au regard du contexte budgétaire, il sera proposé de renouveler le budget à hauteur de **20 000 euros**.
- Réalisation d'un bilan en fin d'année sur les nouvelles modalités mises en place.

CULTURE - SOUTIEN VIE LOCALE

Madame Martine SAINT LAURENT

SOUTIEN VIE LOCALE

➤ CHENIL COMMUNAUTAIRE :

Le nombre de chiens accueillis au chenil communautaire a diminué en 2024 : 28 chiens (33 en 2023).
23 chiens ont retrouvé leur propriétaire, 5 ont été transférés à la SPA d'Evreux avec laquelle la collectivité a une convention.

Par ailleurs, la convention signée avec la société ARISTODOGS commence à porter ses fruits ; en 2024, 6 communes ont fait appel à ARISTODOGS et 10 chiens ont été capturés.

Pour rappel, le coût des interventions d'ARISTODOGS peut être refacturé au propriétaire de l'animal par la commune.

L'année 2024 a vu se concrétiser le souhait des communes de voir traité le problème des chats errants.

La communauté de commune a conventionné avec les communes qui le souhaitent afin de créer un service commun qui gère la partie administrative et technique du trappage, de la stérilisation, de l'identification et de la remise en liberté à l'endroit du trappage des chats errants et sans maîtres.

Pour se faire, la CCPN a conventionné avec la Fondation 30 millions d'amis qui prend en charge 50% du coût des opérations de stérilisation et d'identification des animaux (animaux identifiés au nom de la fondation), la société ARISTODOGS qui s'occupe du trappage et de la remise en liberté des animaux et 3 vétérinaires sur et en dehors du territoire.

Il est rappelé que la communauté de communes ne se substitue pas aux maires dans leurs pouvoirs de police, mais vient apporter une aide logistique et administrative à la mise en place desdits pouvoirs de police.

➤ PRET DE MATERIEL :

En 2024, 124 demandes de prêt de matériel pour les communes, comités des fêtes, associations, clubs sportifs, etc. du territoire ont été enregistrées (209 demandes en 2023).

2 nouvelles tentes pliables avec poids de lestage ont été achetées en 2024 et le renouvellement du matériel sera poursuivi en 2025.

➤ MISE A DISPOSITION DU MINIBUS « VISIOCOM » :

La communauté de communes met à disposition des associations, clubs sportifs, communes, etc. un minibus de 9 places afin de faciliter leurs déplacements.

Périmètre de circulation : les 5 départements normands mais également les départements limitrophes de l'Eure, la région parisienne et de façon exceptionnelle l'ensemble du territoire national.

Celui-ci est financé grâce à la publicité achetée par une douzaine d'entreprises du territoire (service proposé par la Société VISIOCOM).

En 2024, 54 demandes de prêt du véhicule ont été enregistrées (50 en 2023).

La convention avec la société VISIOCOM étant arrivée à son terme à fin 2024, il a été proposé d'acheter le véhicule à un prix attractif et de reconduire la convention avec la société VISIOCOM pour un second minibus.

Les besoins croissants des associations et des communes du territoire en termes de mobilité et les besoins et projets de la communauté de communes ont motivé cette décision.

➤ EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE :

Dans le cadre de l'embellissement du territoire communautaire, 2 actions sont menées depuis plusieurs années :

Les Bons de Fleurissement :

Remis aux communes inscrites aux Villes et Villages Fleuris : 4 bons de 50 € soit 200 € à utiliser chez des fournisseurs référencés du territoire pour les aider à s'inscrire dans cette démarche d'embellissement. En 2024, 33 communes ont participé à cette action (34 communes en 2023).

Cette action sera poursuivie en 2025.

L'Appel à projets « Embellissement » :

3 communes ont été récompensées en 2024 : (en 2023 : 3 projets avaient été primés) :

- CANAPPEVILLE : aménagements paysagers sur différents lieux de la commune,
- LA HAYE-DU-THEIL : aménagements de parcs et jardins,
- SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE : aménagement paysager sur différents lieux de la commune.

Dotation : 5 à 10 bons d'achats de 50 euros soit 250 à 500 euros à dépenser chez des prestataires référencés.

Cet appel à projets sera à nouveau lancé en 2025.

➤ **CONCOURS « FETES ENSEMBLE » :**

Le concours « Fêtes ensemble » a pris la suite de la Fête des Voisins à laquelle la communauté de communes a participé pendant 10 ans, et a été lancé en 2022.

Ce concours vise à soutenir les initiatives locales d'animation sociale et solidaire du territoire communal et concerne tout projet visant à réunir les habitants autour d'une manifestation festive et participative concourant à l'animation du territoire, au lien social, à l'entraide et la solidarité intergénérationnelle.

En 2024, un projet a été déposé mais n'a pas été retenu. Pour rappel, en 2023, 1 projet avait été récompensé à hauteur de 600 euros.

Un nouvel appel à projets sera lancé en 2025.

➤ **SECRETAIRES DE MAIRIES :**

Depuis plusieurs années, chaque secrétaire de mairie qui le souhaite, reçoit un agenda aide-mémoire PEDAGOFICHES. Cette opération est très appréciée par les secrétaires de mairie.

Un abonnement pour 3 ans a été souscrit en 2022 afin d'avoir un prix constant par agenda.

La mission « ressources » a été mise en place en 2023 et permet aux communes et aux syndicats du pays du Neubourg qui le souhaitent de solliciter jusqu'à 10 jours d'intervention par an de l'agent Sylvaine DUBOC. Celle-ci peut intervenir en soutien ou en remplacement des secrétaires pour la préparation de dossiers de demande de subvention, de marchés publics, ou encore pour de la comptabilité, la transmission d'actes, etc.

En 2024, 4 communes ont sollicité l'intervention de la mission « ressources » (soit 62.5 heures). Parallèlement, Sylvaine DUBOC a suivi plusieurs formations pour répondre au mieux aux attentes des communes, notamment sur l'état civil et l'élaboration et l'exécution du budget pour les communes de moins de 3 500 hab.

En 2024, Sylvaine DUBOC a également relancé l'organisation des « réunions des secrétaires de mairie » permettant, avec les secrétaires qui le souhaitent, de présenter des actualités ou thématiques, de faciliter l'interconnaissance, l'entraide, le partage et la circulation des informations. 2 réunions ont eu lieu au cours desquelles des thèmes comme la présentation des services de la CCPN, les demandes d'autorisation du droit des sols, la présentation et mise en place du Compte Financier Unique (CFU) ou encore l'intervention du centre de gestion, du Groupe d'Action Locale pour le Fond LEADER ou la DGFIP pour les opérations de fin d'année, etc.

➤ **TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – PRET JEUX :**

Pour rappel, les jeux acquis dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, sont toujours à disposition des écoles pour les temps périscolaires du matin et du soir. Et ce service a également été ouvert aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Une nouvelle fois, seul le SIVOS de Graveron-Sémerville, Tilleul-Lambert, Tournedos-Bois-Hubert a utilisé ce service en 2024.

➤ **ATELIERS NUMERIQUES ITINERANTS**

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, des ateliers numériques itinérants sont proposés depuis février 2020 à tous nos habitants, en partenariat avec La Poste, et qui ont vocation à être relayés par les communes et associations du territoire. Mélanie THUAL animatrice numérique a remplacé Hélène CHAUMONT depuis juin 2023.

Ayant constaté un essoufflement, la communauté de communes avait demandé à Madame THUAL, à son arrivée, de travailler sur le format des ateliers avec en parallèle l'élaboration d'un nouveau de plan de communication. Les ateliers ont repris dès le 27 septembre 2023 sur la commune de Tourville-la-Campagne.

Pour rappel, une session se compose 5 modules (top départ, affichage, internet, mail, sites administratifs et sécurité) complété par 2 modules facultatifs. Chaque module dure 2h00 avec un temps d'accueil et un temps pour répondre aux questions en fin de séance. Le temps « exercices » est estimé à 1h30.

En 2024, Les ateliers se sont poursuivis sur les 5 premiers mois de l'année 2024, l'animatrice n'ayant pas souhaité poursuivre l'aventure au sein de la communauté de communes, partant pour un projet personnel et professionnel à l'étranger. Au-delà des ateliers, Madame THUAL s'est rapprochée de la médiathèque du Neubourg, des collègues et du lycée pour des actions à destination du public jeune en lien avec le PAJ. Elle a également entamé une réflexion avec le SAAD pour l'éventuelle mise en place d'ateliers numériques à domicile. Enfin, elle a développé, à titre expérimental une permanence à la Gare, les mercredis après-midi afin que chaque usager puisse trouver un soutien technique pour régler les petits soucis (format, installer une App's, etc.)

En complément des ateliers, l'animatrice numérique a poursuivi les ateliers avec :

- le Pôle Animation Jeunesse lors de la session des vacances d'automne,
- les jeunes volontaires en service civique recrutés par la communauté de communes,
- les agents de la communauté de communes sur des thématiques spécifiques

Soutien ponctuel aux habitants de la communauté de communes orientés par l'Espace France Services (EFS), par les communes ou suite aux ateliers numériques.

Chiffres clés 2024

- 130 heures d'ateliers numériques dédiés aux habitants du Pays du Neubourg :
 - o 7 sessions d'ateliers (participation aux 5 premiers modules)
 - o 2 sessions d'ateliers pour des modules « bonus » (en plus du parcours initial).
 - o 7 communes d'accueil (Tourville-la-Campagne, Le Neubourg, Bacquepuis, Fouqueville, Le-Bosc-du-Theil, Emanville et Saint-Aubin-d'Ecrosville). Il est important de rappeler que les communes ont été choisies en fonction de la proximité des lieux d'habitation des demandeurs
 - o 39 participants aux ateliers (dont 32 entrants, les 7 participants aux modules bonus ayant déjà participé au parcours initial en 2023)
- 33 heures d'ateliers dédiées au PAJ
- 15 heures d'ateliers dédiés aux services civiques
- 3 heures d'aide interne (soutien dédié aux agents de la communauté de communes hors service civique)
- 38 heures d'aide directe aux habitants via communes ou EFS ou suite ateliers numérique

Soit 219 heures dispensées entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2024.

Malgré les campagnes de communication, un accompagnement très soutenu de l'animatrice numérique dans la mise en place des ateliers (nombreuses relances des usagers, recherche de lieu de formation en proximité, voire organisation de covoiturage, formation individualisée au plus près des besoins des usagers), la mobilisation effective du public reste difficile.

Aussi, s'il était prévu un certain nombre de développements en 2024 (actions envers les jeunes en insertion professionnelle, actions envers les jeunes ne fréquentant pas les centres de loisirs, actions envers le public dépendant, les secrétaires de mairie, ...), ceux-ci n'ont pas pu se concrétiser en raison du départ de l'animatrice. Les difficultés de recrutement n'ont pas permis de poursuivre le projet sur 2024.

Enfin, il est important de préciser que La Poste ne soutiendra plus ce projet en 2025, celui-ci ne rentrant plus dans son nouveau cahier des charges, sachant par ailleurs que son soutien initialement de 20 000 euros était passé à 10 000 euros en 2024.

MOBILITES

➤ Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) / MOBILITE :

Le projet PCAET / MOBILITE nécessite une réelle expertise comme on a pu le constater au fil de l'avancement du projet. C'est pourquoi, en l'absence d'Aude CRANOIS une grande partie de l'année 2024 en raison de son congé maternité, il a été fait le choix de mettre ce dossier en suspens jusqu'à son retour prévu en février 2025.

AUTRES

➤ SERVICES CIVIQUES :

Le recrutement des services civiques prévus dans le cadre du dispositif « Jeunes engagés de la ruralité » n'est pas aisé. Les missions réalisées ou en cours :

- mobilités douces (fin de la mission en février 2024),
- reboisement (fin de mission en janvier 2024)

Les autres recrutements envisagés :

- aide à domicile.

Les dépenses sont imputées sur le budget de chaque service.

➤ PANNEAU POCKET :

En plus de l'utilisation pour son propre compte, la CCPN prend en charge les frais liés à l'abonnement à l'application Panneau Pocket pour le compte des communes. La dépense totale annuelle est de 3 510 euros (imputée sur le budget communication du budget général).

PERSPECTIVES 2025 :

Suite à l'évolution du service « Culture » et pour plus de lisibilité, il a été proposé pour 2025 de distinguer le budget culture du budget soutien vie locale.

- **Le prêt de matériel :**
 - o Poursuite du renouvellement du matériel destiné aux prêts aux communes et associations du territoire
- **Chenil communautaire**
 - o Renouvellement du conventionnement avec la société ARISTODOGS. Cette convention comportera deux volets :
 - la capture des chiens errants (inscription pour les 41 communes uniquement),
 - le trappage des chats errants (capture en vue de campagnes de stérilisation et d'identification) sur le territoire
 - conventionnement avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur le territoire communautaire,
 - finalisation du conventionnement avec les cliniques vétérinaires partenaires (Le Neubourg, Evreux st Michel et Louviers),
 - lancement des premières campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants en lien avec les communes pour la fin du 1^{er} trimestre 2025.
- **Lutte contre les frelons asiatiques :** renouvellement du dispositif lancé en 2024. Mise en place d'une aide à hauteur de 30 % du montant de l'intervention d'entreprises agréées dans la limite de 30 euros (même démarche que le département de l'Eure).
- **Embellissement du territoire :** poursuite des 2 actions pour l'embellissement du territoire :
 - o Bons de fleurissement
 - o Appel à projets « Embellissement ».
- **Concours « Fêtes Ensemble » :** Renouvellement de l'action.
- **Secrétaires de mairie :**
 - o Programmation de 2 nouvelles réunions avec les secrétaires de mairie selon les sujets d'actualité.
 - o Poursuite de l'opération agenda PEDAGOFICHES fourni à chaque secrétaire de mairie, un abonnement sur 3 ans a été souscrit avec un prix constant.
- **Mobilités :**
 - o Reprise des travaux au retour d'Aude CRANOIS.
- **Visiocom :**
 - o Finalisation de la nouvelle convention de prêt de minibus.

Section de Fonctionnement	BP 2024 (Culture + SVL)	CA 2024	BP 2025 (SVL uniquement)
Dépenses	215 720.83 €	128 776.19 €	101 182.30 €
Recettes	57 000.00 €	25 153.64 €	10 000.00€ (La Poste RAR 2024)
Section d'Investissement	BP 2024 (Culture + SVL)	CA 2024	BP 2025 (SVL uniquement)
Dépenses	21 560.00 €	18 092.93€	2 432.00€
Recettes	4 375.83 €	6 851.79 €	7 237.30 €

CULTURE

➤ **CULTURE ET RESIDENCES D'ARTISTES :**

En 2024, et dans l'attente qu'aboutisse la réflexion sur l'action de la communauté de communes dans le champ de la culture, les élus communautaires ont décidé de proposer deux résidences d'artistes.

Dans une logique de démocratisation de l'accès à la culture et à la pratique artistique, les élus de la commission Culture et Soutien à la Vie Locale ont souhaité travailler sur une résidence envers un public plus large que le public scolaire et ont saisi deux opportunités de partenariats culturels en 2024 afin de proposer aux habitants du pays du Neubourg :

- Une résidence itinérante par les deux artistes de La Cabane : ce projet participatif, ouvert à tous, a donné lieu à la réalisation de sept œuvres artistiques extérieures visibles dans les sept communes participantes. Au total ce sont sur 6 mois 980 personnes qui ont été touchées directement par cette résidence dont environ 780 personnes qui ont pu pratiquer, tous publics confondus, et environ 200 personnes qui ont assisté au circuit de restitution le 12 octobre 2024.

- La présence du Musée Mobile (MuMo), un musée « dans un camion » imaginé en collaboration avec le Centre Pompidou et destiné à donner accès gratuitement à des œuvres d'art moderne et contemporain ; le MuMo et ses deux médiateurs étaient présents une semaine au Pays du Neubourg (commune de Saint-Aubin-d'Ecrosville et du Neubourg) et ont animé une vingtaine de créneaux de visite à des groupes scolaires (18) – écoles primaires, collèges, CFA, lycée et tout-public (2). Au total, le MuMo a touché 720 personnes dont 420 élèves scolarisés sur le territoire et 300 habitants.

En 2025, en s'appuyant sur les réalisations de 2024, les élus ont souhaité travailler sur 2 axes :

1) Animer et valoriser le territoire par :

- La mise en place de trois projets culturels itinérants avec une diffusion de l'animation sur l'ensemble des communes du territoire et en lien avec nos forces vives.

L'accent sera mis sur le travail de médiation autour des 3 résidences artistiques. Ces projets prendront vie dans le cadre du retour des artistes de La cabane autour de la pratique artistique comme ils l'ont fait en 2024. La compagnie Asphalt se chargera de l'animation d'ateliers en lien avec le végétal du territoire, du théâtre et d'un film en lien avec les maternelles, collégiens, habitants du territoire. Enfin, nos acteurs locaux de théâtre bénéficieront d'un accompagnement avec La compagnie des petits champs, nos habitants, quant à eux, pourront assister gratuitement à une représentation théâtrale.

La présence de La Cabane, La compagnie Asphalt, La compagnie des petits champs, sera soutenue par la communauté de communes de la manière suivante :

- Par l'organisation logistique et la coordination de l'accueil de ces trois dispositifs en collaboration avec les communes accueillantes.

- Par la médiation autour de ces 3 résidences et envers tous les publics ciblés.

- Par la bonne articulation des actions entre les 3 compagnies.

- Par la réalisation de supports de communication.

- Par une participation financière de 27 000 euros pour La Cabane, 16 200 euros pour La compagnie des petits champs, 4 000 euros pour La compagnie Asphalt.

La région, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le département de l'Eure, l'Education nationale soutiennent ces projets au pays du Neubourg par le biais d'un financement directement à la CCPN.

Comme habituellement dans ce type de projet, des frais supplémentaires seront supportés par la communauté de communes, notamment pour le transport des publics (4 000 euros), les restitutions / moments conviviaux et l'accueil des équipes (1 300 euros) et les frais de communication (500 euros).

2) Conseiller et accompagner les communes :

La communauté de communes, bien consciente de l'importance que chaque commune conserve et valorise son identité, envisage d'amorcer en 2025 un travail sur un soutien aux communes dans le domaine de la culture.

D'autres projets culturels menés par les services communautaires pour leurs publics dédiés (PAJ, SAAD et crèches notamment) complètent ces actions menées à l'échelle des 41 communes.

PERSPECTIVES 2025

Les chiffres :

Le réalisé 2024 est inférieur au prévisionnel

En 2024, le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel d'environ 31 000 euros. Cela s'explique essentiellement par :

- l'aide à la restauration du patrimoine qui n'a pas été mise en place (30 000 euros),

- des frais de transport pour les résidences d'artistes non consommés.

Le réalisé est d'environ 16 000 euros (résidences d'artistes, le MuMo, les transports et frais restitution, impression cartels...).

Le BP 2025 sera moindre que celui de 2024 car nous avons dû faire des choix, il a été proposé de retirer l'aide au patrimoine de 30 000 euros et de conserver l'intégralité du programme des résidences d'artistes.

Les résidences sont quant à elles en augmentation d'environ 22 000 euros (de 25 000 euros à 47 500 euros) par rapport à 2024 car suite à la conférence des maires du 4 novembre 2024, il a été décidé d'ouvrir l'action culturelle à une nouvelle discipline, le théâtre (éléments identifiés dans le diagnostic culturel). La cabane a également augmenté son coût journalier.

A noter, lors de la conférence des maires, les élus ont accepté la mise en place d'une nouvelle contractualisation avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le contrat culture territoire enfance jeunesse (CTEJ) sera mis en place au premier trimestre 2025.

Ainsi, les recettes augmentent du fait de la contractualisation, nous les percevons directement, contrairement à 2024. En conséquence, nous les déduisons des prestations des compagnies.

Au niveau des charges de personnel, le responsable attractivité passera en 2025 à 40% de son temps sur la culture au lieu de 10%. Ce qui engendrera une augmentation sur cet article.

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>BP 2024</i>	<i>CA 2024</i>	<i>BP 2025</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Dépenses</i>	<i>62 100 €</i>	<i>16 100€</i>	<i>53 300€</i>	
<i>Recettes</i>	<i>16 000 €</i>	<i>16 000€</i>	<i>27 300€</i>	
<i>Section d'Investissement</i>	<i>BP 2024</i>	<i>CA 2024</i>	<i>BP 2025</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Dépenses</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	
<i>Recettes</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	

FAMILLE

Madame Claire CARRERE-GODEBOUT

LE SERVICE « PETITE ENFANCE »

La compétence famille regroupant les services petite-enfance, jeunesse et prévention de la délinquance a été rythmée en 2024 par différents chantiers comme la poursuite et la finalisation des travaux en lien avec le Projet Educatif Social Local (PESL) et la Convention Territoriale Globale (CTG), la relance du marché de restauration des 5 sites multi-accueils, mais elle a aussi et surtout été marquée par le départ, en mai, du directeur Petite-Enfance, Monsieur Christophe CHAUMOITRE présent depuis l'ouverture des 5 crèches, et l'arrivée, en septembre, de Madame Guilhème ROUX au sein de la direction pour lui succéder.

COORDINATION CTG

En 2024, les travaux autour du Projet Educatif Social Local (PESL) et de la Convention Territoriale Globale (CTG) ont pu aboutir à la signature de celle-ci entre les différents partenaires.

De ces différents travaux est né un véritable réseau d'acteurs et de partenaires autour des 4 thématiques suivantes alors mises en avant par le cabinet SOETE lors du diagnostic préalable :

- L'accès aux droits
- La cohérence éducative
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale

Cette démarche de projet de territoire a permis de créer une réelle dynamique et d'impliquer un maximum d'acteurs du territoire (partenaires institutionnels, associations, services de la communauté de communes, élus).

Au total sur 2024, se sont tenus 11 comités techniques regroupant 55 participants différents.

Les travaux de ces différents comités techniques ont été présentés et validés à différentes étapes du projet par le Comité de Pilotage (COFIL) avec pour objectif final la signature et la future mise en place des différentes actions menées sur le territoire.

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 verra la poursuite des travaux de la CTG au travers des différents axes validés en 2024 :

- *Cohérence Educative* :
 - Groupe de travail sur les zones blanches sur l'accueil de loisirs
 - Mise en place d'actions
 - Pérennisation du réseau
- *Parentalité* :
 - En lien avec les appels à projet de la CAF à destination de la petite enfance et la famille
 - Mise en place d'un réseau et échanges entre les différents partenaires du territoire
 - Mise en place d'actions
- *Animation Locale* :
 - Rencontre avec l'Espace de vie sociale (EVS)
 - Perspective de projet ou socle commun sur le territoire en termes d'animation sociale

En parallèle, il conviendra de réfléchir et de développer les partenariats en matière de médiation avec l'idée de mettre en place une formation à destination des élus du territoire.

Enfin, il conviendra de travailler à la mise en place du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

En 2024, le Relais a une nouvelle fois proposé un programme riche en ateliers et en sorties pendant les vacances, temps d'échanges ou encore formations (le samedi) à destination des assistantes maternelles.

Le spectacle des assistantes maternelles a une nouvelle fois fait salle comble auprès des enfants du territoire.

Le RPE continue de se développer en tant que guichet unique. Les animatrices du Relais, proposent aux familles du territoire un accompagnement individualisé pour la recherche d'un mode de garde. Elles assurent un suivi des familles dont les demandes d'accueil en structures collectives n'ont pas été accordées. Il est toujours difficile pour les familles de trouver un mode de garde en horaires atypiques ainsi que sur les temps périscolaires.

L'implication du RPE dans le réseau des RPE du secteur ouest de l'Eure (même après le départ de la CAF) permet de travailler sur des thématiques communes, de rester au fait de la réglementation qui évolue et de créer des liens entre les animatrices des RPE voisins, mise en place d'échanges de compétences pour l'animation de réunions dans différents RPE.

CRECHES (ou structures multi-accueil SMA)

Ouvertes depuis 2007, la capacité d'accueil des 5 structures multi-accueil est de 95 places.

Fréquentation des sites

Structures multi accueil	Capacité d'accueil	Fréquentation du 01/01/2020 au 30/11/2020	Fréquentation du 01/01/2021 au 30/11/2021	Fréquentation du 01/01/2022 au 30/11/2022	Fréquentation du 01/01/2023 au 30/11/2023	Fréquentation du 01/01/2024 au 30/11/2024
Crèche Neubourg	25 places	32.84 %	53.17 %	56.21 %	56.88 %	56.78%
Crèche Ecquetot	15 places	41.63 %	63.80 %	71.51 %	72.21 %	70.43%
Crèche Hondouville	20 places	39.31 %	63.54 %	72.54 %	77.44 %	70.91%
Crèche Iville	15 places	44.10 %	62.45 %	67.08 %	72.49 %	67.09%
Crèche de Tournedos-Bois-Hubert	20 places	34.50 %	52.27 %	61.10 %	63.04 %	62.39 %

Le niveau de fréquentation pour 2024 est en baisse sur l'ensemble des sites par rapport à 2023.

Seulement deux des sites, dépassent le seuil de 70 % de fréquentation, seuil exigé par la CAF pour le paiement complet des subventions. Si on constate un nombre stable de contrats par rapport à l'an passé, c'est le nombre d'heures par contrat qui a diminué, notamment sur les horaires d'ouverture et de fermeture.

Les entrées 2024 se sont étalées de septembre à décembre 2024, contrairement à l'an passé où les crèches étaient quasiment complètes dès la rentrée de septembre.

Ergonomie et bien-être au travail

Le service poursuit son plan « ergo » au sein des crèches. Il touche à sa fin et devra être retravaillé en 2025.

Les temps d'analyse des pratiques professionnelles instaurés en début 2021, à raison d'une rencontre par trimestre dans chaque crèche, ont été reconduits sur 2024. Ce temps de parole permet d'évoquer les tensions que chacun a pu vivre avec l'ensemble des contraintes sanitaires et les troubles liés à la limitation dans la relation.

La psychologue qui accompagnait le service depuis 2021 a fait savoir qu'elle mettait fin à son accompagnement suite à un changement de région. Une nouvelle psychologue a donc été recrutée pour 2025.

La gestion RH des crèches

Les recrutements restent en tension en ce qui concerne les recrutements d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. Il a été fait le choix pour cette année de ne pas recruter d'éducatrice de jeunes enfants (EJE) sur les congés maternité, mais de positionner l'EJE mobile à mi-temps et de renforcer l'équipe par une auxiliaire de puériculture ou un CAP petite-enfance sur la durée du congé.

Budget 2024

Les dépenses d'énergie, d'électricité ainsi que les produits d'hygiène et surtout les couches, en lien avec l'inflation, continuent d'impacter fortement le budget.

On constate également des dépenses d'entretien des bâtiments et du matériel plus marquées qu'auparavant, celles-ci étant le reflet de 17 ans d'exploitation.

PERSPECTIVES 2025

Service Petite enfance :

- Contenir le budget de fonctionnement,
- Revisiter le plan pluriannuel d'aménagement « ergonomie » lancé en 2021,
- Poursuivre sa participation aux différents travaux de la Convention Territoriale Globale,
- Engager la démarche de mise en œuvre du service public de la petite enfance (SPPE),
- Poursuivre les différents travaux/ réflexions permettant de maintenir un accueil sécurisé et de qualité au sein des différentes structures du service Petite-Enfance :
 - Révision des protocoles existants,
 - Sécurisation des process (hygiène, sécurité, sanitaire),
 - Réflexion sur mise en place d'un audit sur la qualité d'accueil au sein des 5 structures en lien avec la CAF et le département de l'Eure via la PMI,
- Poursuivre la montée en compétences de la nouvelle directrice du service Petite-Enfance arrivée en septembre 2024

- En attente du nouveau référentiel RPE de la CAF
- Poursuivre l'implication du RPE dans le réseau des RPE du secteur ouest de l'Eure.
- Maintenir l'offre de formations professionnelles soutenue par le RPE, en permettant à des organismes de formation d'intervenir dans nos locaux. Recherche de nouveaux partenariats.

Les crèches (structures multi-accueil) :

- Poursuivre le partenariat avec les écoles maternelles, la PMI et les associations en participant à des actions de soutien à la parentalité,
- Développer et pérenniser les partenariats avec la médiathèque du Neubourg, le SIVOS GTT à Tournedos-Bois-Hubert avec l'implantation du jardin et de la ferme pédagogique,
- Maintenir le bâtimentaire en bon état
- Poursuivre le déploiement du plan pluriannuel de renouvellement et de mise à niveau des éclairages
- Mettre en place et déployer un plan pluriannuel de sécurisation d'accès aux 5 sites multi-accueil
- Poursuivre le déploiement du plan pluriannuel sur la qualité de l'air

Section de Fonctionnement	Budget 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
Dépenses	2 213 064.32 €	2 099 082.12 €	2 151 314.37 €
Recettes	1 225 1780.00 €	1 407 994.87 €	1 277 619.00€
Section d'investissement	Budget 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
Dépenses	47 983.00 €	26 261.53 €	65 544.00€
Recettes	17 391.68 €	14 057.58 €	17 600.87 €

CISPD – (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Lancés en 2023, les travaux préalables à la relance du CISPD (rencontre avec chaque maire ou adjoint du territoire, les services de la Gendarmerie Nationale, les chefs d'établissement des deux collèges du Neubourg et du lycée agricole) ont permis la réalisation d'un portrait de territoire mettant en lumière plusieurs axes de travail :

- Les violences intra-familiales
- Les addictions
- La sécurité routière

Ce diagnostic a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en séance plénière en septembre dernier

Le Pôle Animation Jeunesse, dans le cadre de ses activités poursuit ses actions de prévention lors de ses sessions de vacances comme chaque année :

- La sécurité routière avec la Préfecture de l'Eure,
- L'alcool, conduite à risque avec la Préfecture de l'Eure,
- Formation PSC1 avec les pompiers de l'Eure,
- Le numérique, les réseaux sociaux via Promeneur du Net.

Ces actions viennent s'inscrire dans les travaux du CISPD.

PERSPECTIVES 2025 :

- Lancement des différents groupes de travail sur les thématiques retenues lors de la séance plénière.
 - Elaboration du plan d'actions,
 - Suivi du plan d'actions,
- Réunion plénière (élus, partenaires institutionnels, partenaires associatifs) :
 - Présentation du bilan de la 1^{ère} année de relance du CISPD,
 - Validation d'éventuels ajustements ou de propositions nouvelles.

Il est d'ores et déjà programmé la mise en place d'une information auprès des élus en matière de violences intra-familiale avec l'intervention du centre d'information des droits des femmes et de la famille (CIDFF) et la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département de l'Eure.

- Actions proposées par le PAJ :
 - o La sécurité routière + les parasites (téléphone, écouteur, lecture...) sur la route avec la préfecture de l'Eure,
 - o Formation PSC1 avec les pompiers de l'Eure,
 - o Le numérique, les réseaux sociaux via Promeneur du Net,
 - o La mobilité en lien avec Aude CRANOIS (en charge du projet PCAET/ Mobilité au sein de la communauté de communes).

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé 2024</i>	<i>Prévisions 2025</i>
Dépenses	17 394.00 €	14 260.99 €	17 970.00 €

LE PÔLE ANIMATION JEUNESSE

Le Pôle Animation Jeunesse (PAJ) du pays du Neubourg est une structure d'animation pour les 11/17 ans ouverte pendant les vacances scolaires (sauf Noël), les mercredis et certains week-ends. Le pôle animation jeunesse du pays du Neubourg a proposé comme tous les ans, une panoplie d'activités et de projets dans laquelle chacun peut se retrouver.

En 2024, le PAJ a accueilli 8 nouveaux adhérents avec un total de 158.

Depuis plusieurs années, le PAJ rencontre des difficultés croissantes de recrutement de ses animateurs, ce qui n'est pas sans impact sur l'activité du service et les actions proposées.

C'est pourquoi en 2023, une réflexion sur l'attractivité du service a été lancée avec comme premières pistes pour 2024, la mise en place de formations BAFA pour les jeunes du territoire et la création de 2 postes permanents (13h/semaine et 16h/semaine) pour accompagner le responsable du service tout au long de l'année sur les projets et participer aux sessions de vacances, en plus de l'équipe d'animateurs vacataires.

Si la première action a été une réussite pour un lancement, la seconde n'a pas donné les résultats escomptés, c'est pourquoi, le service a poursuivi ses réflexions en travaillant sur la rémunération des vacataires pour 2025.

➤ Le Périscolaire :

Le PAJ a continué sur sa lancée concernant le projet d'animation périscolaire pour cette année 2024. Cela passe par la proposition d'accès aux loisirs, à la culture et à la découverte sportive. Ces animations désormais bien intégrées dans le projet et bien identifiées des jeunes, ont rencontré, une nouvelle fois, un vrai succès.

Le PAJ s'est repositionné sur le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) en 2024.

Cependant, les difficultés rencontrées avec la CAF (absence de l'agent en charge de notre territoire depuis plus de 18 mois) et, de fait, le manque d'information pour nous accompagner dans la mise en œuvre de ce projet a été un frein et n'a pas permis au PAJ d'être retenu pour ce dispositif.

Un dialogue avec la CAF, à l'initiative de la communauté de communes, a été relancé en fin d'année.

➤ L'Extra-scolaire (vacances scolaires) :

Le PAJ poursuit le développement du principe d'itinérance. Pour ce faire, il se fait inviter dans différentes salles polyvalentes du territoire. Les communes partenaires ont, une nouvelle fois, répondu présentes. Tous les locaux mis à la disposition du PAJ sont habilités et répondent à un cahier des charges prédéfini par le PAJ.

Pour cette année 2024 une nouvelle commune (Canappeville) a mis à disposition sa salle polyvalente pour les animations du PAJ.

Fonctionnement

Le PAJ propose :

- Un accueil à chaque session de vacances, à l'exception des vacances de Noël où la structure est fermée, ainsi que la dernière semaine du mois d'août.

Les lieux d'accueil sur les vacances scolaires (pour 2024) :

- Hiver : salle des fêtes de Canappeville,
- Printemps : salle des fêtes de Graveron-Sémerville,
- Été : salle des fêtes du Bosc-du-Theil,
- Automne : salle des fêtes de Graveron-Sémerville.

Les grands projets portés par le PAJ en 2024 :

- **Caravane des Sports** : En collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de l'Eure, ce projet a permis de promouvoir divers sports auprès des jeunes, favorisant l'inclusion et la découverte de nouvelles pratiques sportives. Ce projet organisé au sein du Pôle Sportif André Clousier au Neubourg était ouvert aux accueils de loisirs (ALSH) de notre territoire (Le Neubourg, Le Bosc-du-Theil et le SIVOS GTT) et au grand public en fin de journée.

- **Challenge Départemental Sport et ACM** (organisé par le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES)) : ce challenge a été remporté par le PAJ, témoignant de l'engagement et des compétences de notre équipe. Les jeunes ont réalisé une vidéo autour des activités physiques pratiquées au sein du PAJ, en mettant en avant les partenariats avec les acteurs sportifs locaux, les valeurs éducatives du sport, de l'olympisme et du paralympisme.

- **La Culture s'anime en Normandie** : Un projet axé sur le cirque qui a permis de sensibiliser les jeunes à la culture et aux arts vivants.
- **Décoration de l'Abribus de Bacquepuis** : Une initiative qui vise à embellir l'espace public et à impliquer les jeunes dans des projets artistiques.
- **Le sport ma santé** : Dispositif soutenu par le comité olympique de l'Eure. Le but est de promouvoir des actions autour des activités physiques et sportives en y ajoutant un axe santé et nutrition.
- **Le Loto Rose** : Evénement caritatif qui a permis de rassembler la communauté tout en soutenant une cause importante.
- **La prévention** : Des actions autour de la sécurité routière, l'illettrisme, la santé et les conduites addictives (lien avec le CISPD).
- **Les Colos Apprenantes** : Des séjours avec renforcement des apprentissages (développement durable, art et culture, sport, sciences, innovation, numérique, langues étrangères).
L'année 2024 a vu la mise en place de deux colonies de vacances, l'une sur l'équitation et l'autre sur un projet de film intergénérationnel, favorisant l'apprentissage et le partage entre les générations.

Les 16-25 ans :

Durant cette année 2024, le PAJ a continué ses actions auprès des 16-25 ans avec le renouvellement de la formation « **baby-sitter en toute confiance** » organisée avec le service « petite enfance » de la communauté de communes, mais également en étant référent « Atout Normandie » pour les jeunes de notre territoire. « Atout Normandie » est un programme de la région qui offre aux jeunes normands divers avantages et aides pour soutenir leur parcours scolaire ou professionnel.

Les jeunes peuvent obtenir des aides financières pour des dépenses liées à leur scolarité ou leurs formations, tels que l'achat de livres, de matériel scolaire, ou encore, l'accès à des événements culturels ou sportifs. Le programme vise à favoriser l'accès à l'éducation et à la culture pour tous les jeunes de la région.

Une convention avec la Ligue de l'Enseignement de Normandie a été signée pour proposer des **formations Bafa** sur notre territoire. 12 jeunes se sont engagés dans cette formation.

Enfin le PAJ était présent sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), via le dispositif **Promeneur du Net**, soutenu par le centre régional information jeunesse de Normandie (CRIJ) et la CAF, dont objectif est de faire des réseaux sociaux un lieu d'échanges et de dialogues construits et respectueux pour les jeunes, tout en soutenant leur éducation numérique.

FREQUENTATION 2024 DU PAJ :

	2022 (Heures)	2022 (Nbre de jeunes)	Evolution (Entre 2021 et 2022)	2023 (Heures)	2023 (Nbre de jeunes)	Evolution (Entre 2022 et 2023)	2024 (Heures)	2024 (Nbre de jeunes)	Evolution (Entre 2023 et 2024)
Hiver	1980	39	+7.84%	2835	58	+79.43%	2835	58	+0%
Printemps	1656			2511	48	+51.63%	2691	54	+7.91%
Été –juillet	4167	71	-10.44%	4924.8	77	+18.19%	5961.6	91	+21%
Été – Août	2617	71	-9.42%	3672	77	+40.31%	2998	91	-18%
Automne	2202	45	+0.96%	2664	54	+20.98%	2799	54	+5.07%
Périsco	198	17	+135.71%	177	18	-10.61%	210	23	+18.64%

Soit + 710.8h par rapport à 2023.

PERSPECTIVES 2025 :

- Poursuivre la réflexion sur l'attractivité du service et la stabilisation des équipes avec notamment la revalorisation des vacations des animateurs du PAJ,
- Poursuivre le projet des actions délocalisées sur les vendredis et samedis sur les communes du territoire qui sont volontaires (rencontrer les maires, recenser les souhaits et/ ou besoins, définir un programme d'activités, définir un programme de déplacements, etc.) et réaliser un bilan en fin d'année,
- Développer les actions du dispositif CLAS soutenu par la CAF de L'Eure,
- Poursuivre le développement de l'axe culture avec nos partenaires et le service culture de la communauté de communes du pays du Neubourg,
- Renouveler la formation Bafa en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de Normandie,
- Mettre en place des rencontres régulières avec les maires des communes partenaires et les référents jeunesse,
- Elaborer un diagnostic sur les besoins des 11-25 ans,
- Poursuivre et développer les actions de prévention, notamment en lien avec le CISPD,
- Poursuivre les travaux engagés en matière de communication auprès des communes, partenaires, des jeunes et leurs familles en lien avec le service communication de la communauté de communes du pays du Neubourg,
- Poursuivre le développement des partenariats notamment avec les associations du territoire pour monter des actions
- Travailler sur le projet d'ouverture d'un service information jeunesse (SIJ)
- Participer aux travaux sur la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Dépenses	137 685.27 €	92 723.69 €	137 126.78 €
Recettes	43 100.00 €	57 336.70€	46 907.00 €
Section d'investissement	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Dépenses	3 400.00 €	2 920.00€	2 347.70 €
Recettes	1 257.27€	1 760.01 €	1 682.78 €

SOLIDARITES

Madame Françoise MAILLARD

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)

BILAN :

En 2024 :

- Déploiement du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en année pleine,
- Réforme des services autonomie à domicile (SAD),
- Professionnalisation du personnel,
- Mise en place des astreintes week-end aide à domicile,
- Programme d'animations en faveur des séniors.

Dans l'Eure, 154 920 personnes ont plus de 60 ans. Un chiffre qui devrait augmenter de 22 % à l'horizon 2030. Aussi, 1 sénior sur 3 est dépendant et 85 % des Eurois souhaitent vieillir à domicile. Pour répondre à ce constat, c'est près de 300 ETP d'intervenantes à domicile manquants à l'horizon 2030.

Le territoire de la communauté de communes suit la tendance départementale. Aussi, la situation démographique actuelle et son développement confèrent donc une place importante au secteur de l'aide à domicile.

Déploiement du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

2024 est la première année de déploiement du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec les services du département le 1^{er} juillet 2023.

Le nouveau CPOM s'inscrit dans un nouveau cadre réglementaire avec la mise en place du tarif plancher et la dotation complémentaire dédiée au financement d'actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur. La collectivité dispose d'une compensation financière calculée suivant l'activité du service à hauteur de 3.14€/h répartis comme suit :

- Objectif 1 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités / montant total : 20 623.34 euros
- Objectif 2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés / montant total : 13 387 euros
- Objectif 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire / montant total : 17 605 euros
- Objectif 5 : Améliorer la qualité de vie au travail (QVT) des intervenantes / montant total : 24 394 euros

La dotation complémentaire allouée par le département constitue un levier économique et contribue à renforcer l'attractivité du service. Cette dotation fait l'objet d'un bilan annuel négocié et validé lors du dialogue de gestion. Aussi, la non utilisation des crédits alloués et versés peut faire l'objet d'un indu aux services du département. Dans ce cadre un suivi régulier et rigoureux de la dotation complémentaire est assuré par le service.

La réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)

En 2022, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), dans son article 44, pose les principes d'une refonte des services à domicile avec notamment la création des services autonomie à domicile (SAD), venant remplacer les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les services polyvalents d'aide et de soins

à domicile (SPASAD). L'objectif est de proposer un guichet unique aux personnes âgées ou en situation de handicap et apporter une réponse coordonnée et simplifiée pour l'aide et les soins à domicile.

Pour ce faire, 2 possibilités :

- SAD Mixte : modèle intégré dispensant de l'aide et du soin,
- SAD Aide : modèle partenarial entre un SAD aide et des partenaires du soin (SAD mixte, IDEL, etc.)

Il est important de préciser que si les SSIAD n'ont pas d'autre option que de « se marier » avec un SAAD sous peine de disparaître, la possibilité est laissée aux SAAD de poursuivre leur activité d'aide sans internaliser une activité de soins, il leur sera néanmoins demandé d'organiser une réponse aux besoins de soins des personnes qu'ils accompagnent si nécessaire via des conventions avec un ou plusieurs services, structures ou professionnels dispensant une activité de soins à domicile ou encore un SAD mixte.

Dans ce contexte, le GHT dont dépend le SSIAD du Neubourg a fait savoir qu'il souhaitait créer une entité juridique.

Des rencontres avec les services du GHT, de l'ARS et du département ont eu lieu au cours de l'année 2024 et se poursuivront en 2025 pour définir les contours de la réforme et accompagner les structures. Le service d'aide à domicile de la communauté de communes s'attache à poursuivre la mise en conformité du service au regard du cadre réglementaire pour le 30 juin 2025.

La professionnalisation du personnel

Afin d'accompagner les intervenantes à domicile dans la professionnalisation, des modules courts ont été programmés au cours de l'année 2024 sur les thématiques suivantes :

- Entretien du cadre de vie
- Les troubles dégénératifs : maladie d'Alzheimer, de Parkinson, de Charcot, Sclérose en plaques
- Bienveillance
- Soins palliatifs : accompagnement des bénéficiaires et des proches
- Gestion du stress

Ces formations à destination des intervenantes qualifiées ou non sont l'occasion pour les unes de monter en compétences et pour les autres de reprendre les fondamentaux. Enfin, si ces formations constituent un apport de connaissances, elles favorisent également la cohésion d'équipe.

Des formations qualifiantes ont également été déployées pour la certification aux premiers secours (PSC). De plus un agent a suivi la formation au titre professionnel d'Assistante de Vie aux familles et sera présentée à l'examen en mars 2025.

Enfin, mise en place en septembre 2023, les analyses de pratique professionnelle sont maintenues au rythme d'une séance par trimestre. Les intervenantes expriment souvent le sentiment de solitude lors de situations complexes à gérer ou même tragiques. Ces temps d'échanges sont l'occasion de leur donner la parole en toute liberté et d'apporter compréhension et maîtrise de situations particulières liées au vieillissement.

La mise en place des astreintes week-end aide à domicile

La mise en place des astreintes d'intervention pour les auxiliaires de vie a été instaurée à compter du 1^{er} septembre 2024. Ces astreintes permettent de répondre aux difficultés de gestion des urgences lors du traitement des remplacements et d'assurer la continuité de service dans les meilleures conditions. Cette disposition bénéficie d'un financement au titre de la dotation complémentaire du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé en juillet 2023 avec le département.

Programme d'animations en faveur des séniors

Dans le cadre de l'appel à projets de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure, le service a bénéficié d'un soutien financier de 11 334 € pour le déploiement d'un programme d'animations à destination des séniors sur les thèmes de la prévention, du bien-être ou encore des loisirs. Ce sont plus de 189 séniors qui ont participé aux animations proposées. Fort de cette expérience, le service s'attache à poursuivre cette offre à destination des aînés.

➤ Activité

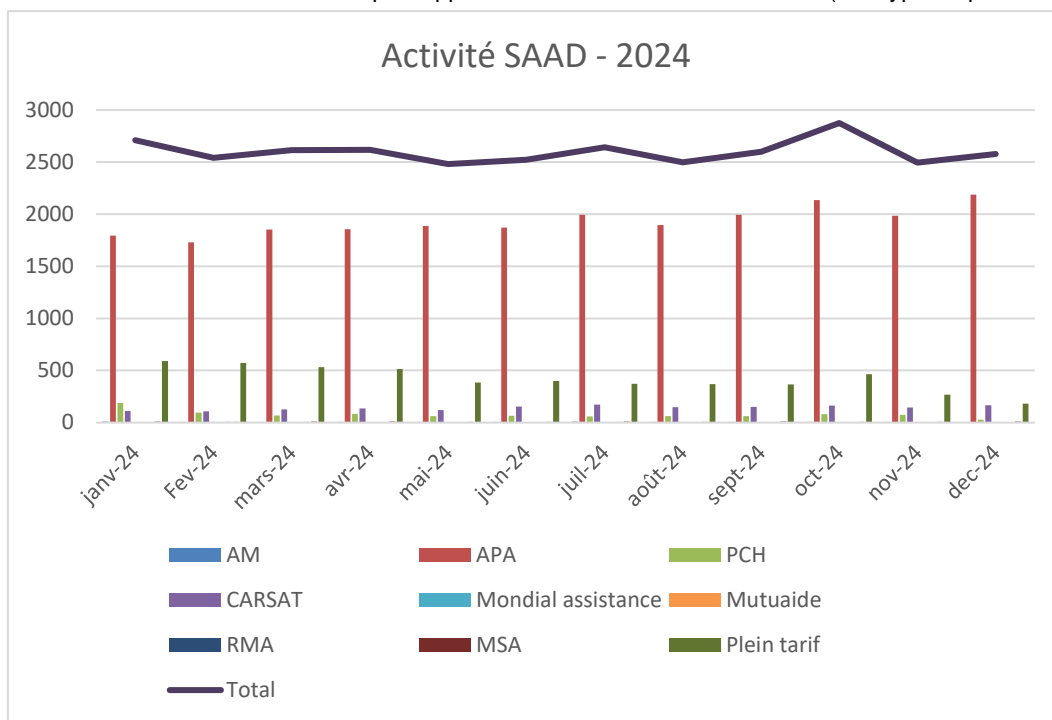
Nombre d'heures travaillées en 2024 : 33 919 heures,

Nombre de bénéficiaires : 164 au 31 décembre 2024

Nombre d'agents au 31 décembre 2024 :

- 34 intervenantes à domicile + 2 encadrantes (2 ETP) + 1 assistante (0.50 ETP)

L'activité du service observe une hausse de 11.9% par rapport à 2023 avec une activité totale (tout type de prestation) de 31 174 h.



PERSPECTIVES 2025 :

Poursuite des actions en faveur du renforcement de l'attractivité du service :

- Renforcement des visites à domicile
- Organisation des réunions de service et de secteur
- Organisation des analyses de pratiques professionnelles
- Accompagnement des intervenantes dans la formation

Poursuite des actions en faveur du recrutement

- Augmentation de l'activité
- Revalorisation du tarif de la communauté de communes au titre des prestations d'aide à domicile
- Déploiement d'actions en faveur du lien social et d'un programme d'animations en faveur des séniors au travers de l'appel à projets de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure
- Réflexion et étude de la réforme des SAD (service d'accompagnement à domicile) dont l'entrée en vigueur est prévue pour juillet 2025

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Dépenses	1 136 720,04 €	1 057 023,01 €	1 202 745,20 €
Recettes	1 136 720,04 € (dont 47 191,24 € de subvention d'équilibre)	959 529,85 €	1 202 745,20 € (dont 45 835,01 € de subvention d'équilibre)
Section d'investissement	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Dépenses	16 177,12 €	0,00 €	16 176,94 €
Recettes	16 177,12 €	5 404,82 €	16 176,94 €

➤ RESSOURCES HUMAINES

BUDGET SERVICE AIDES A DOMICILE (SAAD)

1) Structure des Effectifs

Evolution des effectifs sur emplois permanents Budget SAAD

	EFFECTIFS BUDGETAIRES POURVUS 2022	EFFECTIFS BUDGETAIRES POURVUS 2023	EFFECTIFS BUDGETAIRES POURVUS 2024
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	1	1	1
Catégorie C	1	1	1
MEDICO-SOCIALE			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	32	32	32
TOTAL GENERAL	34	34	34

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...).

Afin de régulariser la situation du service, et de bénéficier des exonérations de charges patronales, la titularisation des auxiliaires de vie a débuté en 2021, et se poursuit chaque année.

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « plurélya »).

Eléments de paies en €	2023	2024
Masse salariale	781 756	884 310
Dont :		
Traitement indiciaire	408 230	456 074
NBI	1 150	1 476
Régime indemnitaire	41 826 (CIA inclus)	37 604 (CIA inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	109 875	147 933

La masse salariale 2024 est en hausse. Les difficultés de recrutement étaient moins présentes cette année. La mise en place des inter vacations en temps de travail et des astreintes le samedi et le dimanche pour les auxiliaires de vie ont aussi contribué à la hausse du budget. Sans compter aussi la prime du pouvoir d'achat et la revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2025.

3) Actions sociales

Les agents de la collectivité bénéficient :

- D'un compte épargne temps
- D'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labélisée depuis le 1^{er} janvier 2013
- D'une participation employeur forfaitaire symbolique pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labélisé à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette participation passera à 7 € dès janvier 2025.

4) Le temps de travail

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année.

Le SAAD applique d'autres horaires en fonctions des besoins du service :

- Travail les samedis, dimanches et jours fériés
- Horaires décalés (interventions à partir de 7h et jusqu'à 20h)

PERSPECTIVES 2025

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT. Le service est toutefois plus attractif depuis la mise en place des frais de déplacement au réel en 2023 mais aussi depuis la mise en place des astreintes de week end et de la rémunération du temps de travail des auxiliaires de vie entre 2 bénéficiaires cette année. Le budget sera peut-être impacté par la hausse des cotisations patronales que nous ne maîtrisons pas à ce jour.

ESPACE FRANCE SERVICES (EFS)

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE

EFS

L'Espace France Services a ouvert ses portes en juillet 2022 sur le territoire de la communauté de communes. A l'image de la plupart des services proposés par la CCPN, et ce en raison du manque d'offre de transport collectif rendant laborieux les déplacements vers les villes (Evreux, Louviers, Elbeuf, Bernay) pour une partie de la population, en particulier les jeunes et les personnes âgées, y compris, dans une moindre mesure, vers Le Neubourg, l'Espace France Services est organisé de manière à garantir le maillage territorial et ainsi perpétuer l'un des principes fondateurs de la CCPN, à savoir : proposer des services publics de proximité et en partenariat avec ses communes.

Concrètement, l'accueil principal est assuré au sein des locaux de la Gare au Neubourg (nécessité d'implantation dans la ville centre, accessibilité PMR obligatoire et stationnement nécessaire). Les permanences déjà existantes à la CCPN et dans les communes sont conservées en l'état ou organisées au sein de l'EFS et les nouvelles permanences sont proposées au sein de l'EFS.

Des permanences des agents EFS dans les mairies de certaines communes excentrées ont été mises en place depuis octobre 2022 sur 8 communes :

- Le Bosc-du-Theil
- Tourville-la-Campagne
- Fouqueville
- Emanville
- Graveron-Sémerville
- Daubeuf
- Brosville
- Hondouville

Elles ont été rejointes par Saint-Aubin-d'Ecrosville au cours de l'année 2024 après un recalibre des fréquences de passage dans certaines communes au regard de l'activité, avec pour certaines communes non plus 2 passages par mois mais 1 seul.

L'Espace France Services accueille et/ou traite des demandes pour les partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Assurance Retraites et de la Santé au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), France Travail, etc.

L'Espace France Services accueille également le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles) et France Rénov' en lien avec l'ANAH.

Les permanences des partenaires sont exclusivement réalisées en distanciel avec mise à disposition du bureau confidentiel pour pouvoir réaliser des entretiens en visioconférence.

L'accueil est assuré par 2 conseillères « France Services » au sein de la Gare à raison de 28h d'accueil au public par semaine, du lundi au samedi. Les agents de l'EFS peuvent se rendre chez les habitants isolés et non mobiles afin de les aider à réaliser leurs démarches administratives en ligne, voire à organiser des rendez-vous en visio-conférence avec les partenaires. Ces interventions sont exclusivement demandées par les maires du territoire, au regard de la situation d'exceptionnel isolement de l'habitant(e) concerné(e).

L'EFS est actuellement installé dans la salle d'exposition avec un espace d'accueil mutualisé au sein de la Gare, dont la réflexion sur les travaux d'extension a été lancée en 2023. Plusieurs esquisses architecturales ont été réalisées et soumises au comité de suivi élargi de l'EFS. Ce projet d'extension devra permettre d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions, notamment en matière de confidentialité. Il permettra également d'offrir un réel espace dédié à l'accueil des partenaires.

Quelques chiffres clés :

Fréquentation : on recense 4 270 prises de contacts (3 139 contacts physiques et 1 131 contacts téléphoniques) contre 5 608 en 2023 :
 - dont des renseignements, des conseils, des orientations,
 - dont 2 682 demandes traitées contre 2 365 en 2023 (soit environ 10.40 demandes par jour)
 - dont 99 permanences délocalisées réalisées contre 118 en 2023

Si la fréquentation est en baisse ce qui peut s'expliquer par l'absence prolongée d'une des conseillères France Service (pour raison de santé) et de fait la réduction du temps d'ouverture au public (fermeture pour congés, passage de 6 jours d'ouverture à 5 et réduction du nombre de permanences délocalisées), le nombre de demandes traitées a quant à lui légèrement augmenté.

Principales thématiques abordées : demande préalable pour cartes nationales d'identité et passeports, dossiers de retraite, CAF, impôts, assurance maladie, emploi, handicap, énergie, logement, mobilité et solidarité.

Le taux de satisfaction des demandes par l'EFS (finalisation en un ou plusieurs rendez-vous) : 93.65 %.

Les autres demandes requièrent l'accomplissement de démarches en autonomie de la part de l'utilisateur ou l'intervention des partenaires.

Budget 2024

Nouvelles annonces gouvernementales en 2024 : la subvention de l'Etat a été augmentée de 5 000 euros passant ainsi de 35 000 euros à 40 000 euros sur 2024.

PERSPECTIVES 2025

- Poursuivre le développement du partenariat (médiation familiale, planning familial, violence intra-familiale, etc.),
- Poursuivre la montée en compétences de la nouvelle conseillère arrivée mi-septembre,
- Poursuivre les formations permanentes de mise à niveau des conseillères France Services,
- Poursuivre les travaux lancés en vue de l'extension de La Gare.

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé 2024</i>	<i>Prévisions 2025</i>
<i>Dépenses</i>	<i>86779.00 €</i>	<i>75 865.11 €</i>	<i>97 763.00€</i>
<i>Recettes</i>	<i>35 000.00€</i>	<i>41 955.18 €</i>	<i>40 000.00€</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé 2024</i>	<i>Prévisions 2025</i>
<i>Dépenses</i>	<i>700.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>700.00 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>262.00 €</i>	<i>243.46 €</i>	<i>251.00 €</i>

LA GARE

Bilan 2024

Le projet d'extension de la Gare intégrant des locaux pour l'Espace France Services et d'autres locaux pour le Pôle Animation Jeunesse a été lancé. Les premières esquisses ont permis au groupe de travail des élus de se prononcer sur une forme générale du bâtiment ainsi que sur l'implantation interne des bureaux. Les étapes suivantes ont donc été réalisées :

- Avant-projet finalisé,
- Avant-projet présenté à l'Architecte des Bâtiments de France (avant-projet validé),
- Phase projet réalisée,
- **Projet validé en conseil communautaire,**
- Dépôt de la demande de permis de construire,

En 2025, les objectifs sont :

- Rédiger les pièces du marché de construction,
- Lancer la consultation.
- Engager la phase de travaux

Une vigilance particulière sera apportée sur la partie financière de ce dossier.

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé 2024</i>	<i>Prévisions 2025+RAR 2024</i>
<i>Dépenses</i>	24 605,42 €	18 594,53 €	27 974,42 €
<i>Recettes</i>	12 756,00	7 978,13 €	12 100,00 €
<i>Section d'investissement</i>			
<i>Dépenses</i>	663 937,91 €	7 030,44 €	805 004,10 €
<i>Recettes</i>	663 937,91 €	1 950,62 €	486 801,42 €